2021

Plan directeur

du

parc national du Canada
Banff

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée
par le président et directeur général de Parcs Canada, 2021.

PLAN DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DU CANADA BANFF, 2021.

Imprimé : INSÉRER LE NUMÉRO ISBN
INSÉRER LE NUMÉRO DE CATALOGUE

PDF : INSÉRER LE NUMÉRO ISBN
INSÉRER LE NUMÉRO DE CATALOGUE

This publication is also available in English.

Note à l'intention du lecteur

La santé et la sécurité des visiteurs, du personnel et de toute la population canadienne revêtent une importance primordiale. Parcs Canada suit les conseils et les lignes directrices des experts en santé publique afin de limiter la propagation de la COVID-19, tout en permettant au public de découvrir le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Parcs Canada reconnaît que la pandémie de COVID-19 pourrait avoir des incidences imprévues sur le plan directeur du parc national Banff. Le cas échéant, il les fera connaître aux partenaires autochtones, aux intervenants et au public pendant ses mises à jour annuelles sur la mise en œuvre du plan.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le plan directeur ou sur le **parc national Banff :**
101, AVENUE MOUNTAIN, C.P. 900, BANFF (ALBERTA) T1L 1K2

Nº de tél. : 403-762-1510; nº de téléc. : 403-762-1583
Adresse électronique : pc.directeurbanff-banffsuperintendent.pc@canada.ca
https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/ab/banff

Source des images de la page couverture
En haut, de gauche à droite : INSÉRER LA MENTION DE SOURCE
En bas : INSÉRER LA MENTION DE SOURCE

Table des matières

1.0 Introduction 1
2.0 Importance du parc national Banff 4
3.0 Contexte de planification 5
4.0 Élaboration du plan directeur 7
5.0 Vision 8
6.0 Stratégies clés 9
7.0 Secteurs 28
8.0 Zonage et réserve intégrale désignée 36
9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique 43

Cartes

Carte 1 : Cadre régional 2
Carte 2 : Parc national Banff 3
Carte 3. Ville de Banff 29
Carte 4. Secteur de Lake Louise 32
Carte 5. Secteur du réservoir Minnewanka 34
Carte 6 : Zonage du parc national Banff 38
Carte 7. Zonage du secteur du réservoir Minnewanka 39
Carte 8. Zonage du secteur de Lake Louise 39
Carte 9. Zonage du secteur de Banff 40
Carte 10. Réserve intégrale du parc national Banff 42

1.0 Introduction

Parcs Canada gère l'un des plus beaux et des plus grands réseaux d'aires naturelles et historiques protégées de la planète. Il a pour mandat de protéger et de mettre en valeur ces trésors patrimoniaux dans l'intérêt des générations actuelles et futures, tant pour leur agrément que pour l'enrichissement de leurs connaissances. La gestion stratégique prospective des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation, des canaux patrimoniaux ainsi que des lieux historiques nationaux qui relèvent de sa responsabilité s'inscrit dans sa vision :

Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada,* Parcs Canada est tenu d'élaborer un plan directeur pour chaque parc national. Une fois approuvé par le ministre responsable de Parcs Canada et déposé au Parlement, le *Plan directeur du parc national du Canada Banff* établit l'obligation redditionnelle de Parcs Canada envers la population canadienne, en précisant les mesures de gestion qu'il doit appliquer pour obtenir des résultats mesurables à l'appui de son mandat.

Le présent plan directeur est le fruit de l'apport de peuples autochtones, d'intervenants, de partenaires et de nombreux citoyens du pays, qui ont ainsi contribué à façonner l'orientation future du parc national. Il expose une orientation stratégique claire pour la gestion et l'exploitation du parc national Banff en énonçant une vision, des stratégies clés et des objectifs. Parcs Canada rendra compte chaque année des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs énoncés, et il examinera le contenu du plan tous les dix ans ou plus tôt au besoin.

Le présent plan n'est pas une fin en soi. Parcs Canada entend maintenir un dialogue ouvert sur sa mise en œuvre pour s'assurer qu'il demeure pertinent et significatif. Le plan sera l'axe autour duquel s'articulera un travail de mobilisation continu pour faciliter la gestion du parc national Banff dans les années à venir.

Carte 1 : Cadre régional

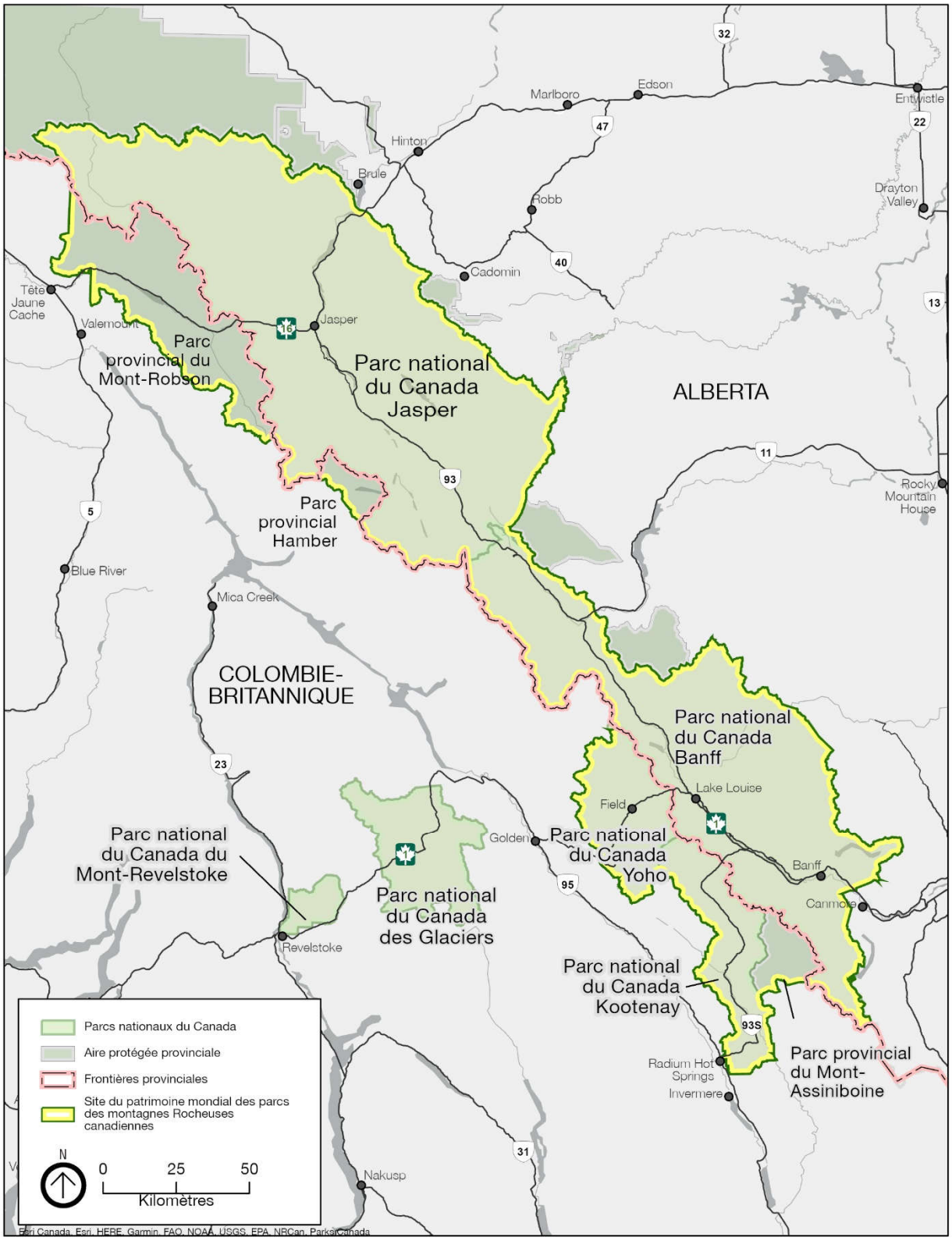

Carte 2 : Parc national Banff

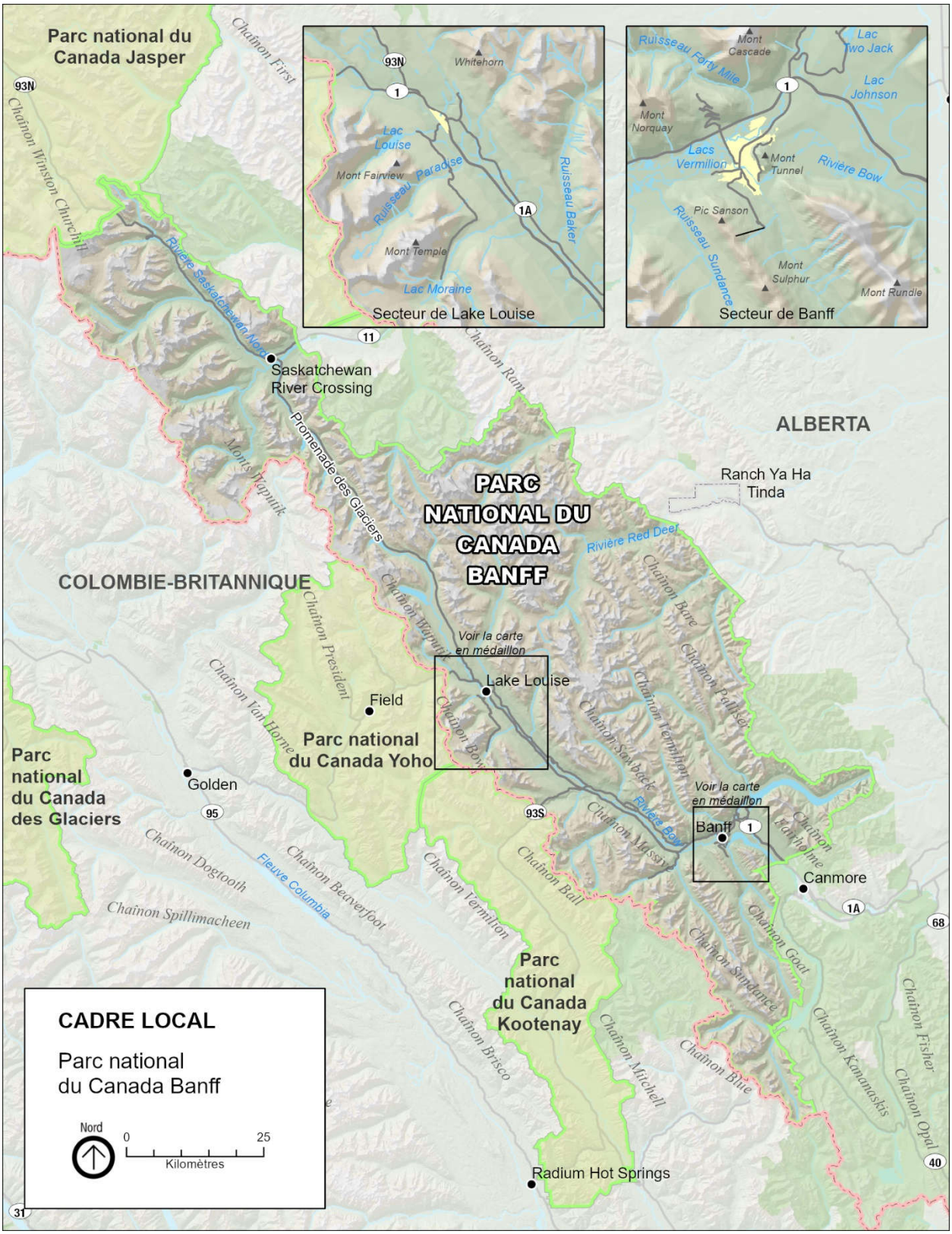

2.0 Importance du parc national Banff

Bien avant la création du parc national Banff, les communautés autochtones établies de part et d'autre de la ligne continentale de partage des eaux accordaient une grande importance aux terres et aux eaux de ce territoire, qu'elles utilisaient pour leurs cérémonies, leurs déplacements, leurs échanges commerciaux et leurs activités de subsistance. En particulier, les vallées de la Bow et de la Saskatchewan Nord ont été des axes de transport est-ouest et des lieux de résidence importants pour les peuples autochtones pendant des millénaires.

Comme bon nombre des premiers parcs nationaux au Canada, le parc national Banff a été créé à une époque où, en raison des lois et des politiques gouvernementales en vigueur, les peuples autochtones ont été privés de l'accès aux terres et aux eaux de leur territoire ancestral. Dans le parc national Banff, la chasse leur a été interdite en 1890. Cette interdiction, combinée à d'autres politiques du gouvernement du Canada, comme celles qui restreignaient la possibilité pour les Premières Nations de quitter leurs réserves, a empêché les peuples autochtones de circuler sur le territoire du parc, d'en tirer des ressources pour assurer leur subsistance et d'y exercer leurs activités culturelles.

Le parc national Banff tel qu'il est aujourd'hui fait partie du territoire des Nations signataires des Traités n^{os} 6, 7 et 8 ainsi que du territoire ancestral revendiqué de nombreux groupes autochtones établis de part et d'autre de la ligne continentale de partage des eaux. Les terres qui en font partie revêtent toujours une grande importance pour ces groupes. Elles ont déjà fait et continuent de faire l'objet de diverses revendications de territoire et de titre par différentes Nations, dont les Premières Nations siksikas et stoneys nakodas. Par exemple, la revendication de la Première Nation siksika visant une concession forestière historique de 26,5 milles carrés dans le secteur du mont Castle (que les Siksikas appellent « Miistukskoowa ») a été réglée par la Nation siksika et le gouvernement du Canada en 2016. Ce secteur continue de faire partie du parc, et des dispositions spéciales y sont appliquées en faveur de la Nation siksika sur les plans cérémoniel et éducatif, entre autres.

Le parc national Banff a été créé autour des sources thermales du mont Sulphur en 1885, à l'époque où les autorités cherchaient à construire un chemin de fer pour unir le Canada encore tout jeune. C'est ainsi qu'est né le réseau de parcs nationaux du pays. La table était alors mise pour un grand projet encore naissant : la conservation du territoire et la protection de lieux patrimoniaux à perpétuité pour l'agrément du peuple canadien et l'enrichissement de ses connaissances.

Le parc renferme les eaux d'amont de la rivière Bow (la source d'approvisionnement en eau de millions de personnes vivant en aval) et sert d'habitat à 56 espèces de mammifères, à 300 espèces d'oiseaux et à plus de 800 espèces de plantes. Des animaux rares et vulnérables aux perturbations, dont d'importants prédateurs comme le loup, le carcajou et le grizzli, sont plus communs et répandus aujourd'hui qu'ils ne l'étaient dans les années 1970, et ils errent librement sur des étendues plus vastes que par le passé.

Reconnu pour sa beauté, la diversité de sa faune et ses étendues sauvages spectaculaires, le parc représente de tout temps une source d'inspiration pour les explorateurs, les artistes et les écrivains, qui enrichissent sans cesse une œuvre incarnant l'esprit des montagnes et le sentiment d'attachement que les humains éprouvent à l'égard des paysages montagneux. Il demeure un centre de la culture des montagnes et de l'expérience du plein air, un carrefour où résidents et visiteurs tissent des relations entre eux tout en approfondissant leurs liens avec la nature et l'aventure.

Le parc national Banff a également acquis une grande notoriété pour sa longue tradition de recherche et de conservation fauniques, ses innovations dans la science appliquée de la remise en état écologique et son rôle dans l'industrie du tourisme en tant que parc national le plus fréquenté du pays. Il fait partie des sept parcs qui constituent le site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), et il est un symbole du Canada à l'échelle mondiale. Au pays et ailleurs dans le monde, le parc se distingue par son leadership et son avant-gardisme dans la théorie et la pratique de la gestion des aires protégées, et il représente le plus beau fleuron du réseau de parcs nationaux du Canada. En outre, cette aire protégée

contribue grandement à l'économie locale, régionale et nationale ainsi qu'au bien-être social de ses nombreux visiteurs.

Le parc procure à ses visiteurs des possibilités inégalées de voir, de découvrir et de mieux connaître le patrimoine naturel et culturel au Canada, y compris l'histoire qui a contribué à façonner le pays. Ses terres et ses eaux revêtent une importance culturelle et spirituelle particulière pour les peuples autochtones établis des deux côtés de la ligne continentale de partage des eaux. Voici d'autres éléments qui donnent au parc son caractère unique :

- Les étendues sauvages les plus méridionales de l'Ouest canadien – des parcelles de nature dépourvues de route et suffisamment vastes pour permettre des excursions de plusieurs jours;
- Des caractéristiques du paysage (le lac Louise, le lac Moraine, le lac Peyto et les lacs Vermilion, des sources thermales ainsi que les monts Rundle et Temple) qui font partie des fleurons du Canada;
- La limite nord de l'aire de répartition canadienne du mélèze subalpin, du pin flexible, de la truite fardée du versant de l'ouest et d'autres espèces importantes;
- Huit lieux historiques nationaux et une rivière du patrimoine canadien, la Saskatchewan Nord;
- Le berceau de l'alpinisme et du ski alpin au Canada, un titre qu'il partage avec le parc national Yoho et le parc national des Glaciers;
- Des populations sauvages de mouflons d'Amérique, de grizzlis, de loups, de chèvres de montagne, de wapitis, de cerfs mulets, d'aigles royaux, de cincles d'Amérique et d'autres espèces fauniques des Rocheuses;
- Le sommet hydrologique de l'Amérique du Nord (le champ de glace Columbia), où les eaux se dispersent pour s'écouler vers trois océans;
- La caverne Castleguard, l'une des plus longues du Canada, qui s'étire sur 20 km jusque sous le champ de glace Columbia;
- Son statut de parc national le plus populaire du réseau de Parcs Canada (il a attiré plus de 4,1 millions de visiteurs en 2019-2020);
- Deux routes panoramiques d'une beauté exceptionnelle, la promenade de la Vallée-de-la-Bow et la promenade des Glaciers;
- La collectivité de Banff, reconnue pour son régime de gouvernance unique au monde, sa remarquable gamme de services touristiques, de musées, de galeries et de bâtiments patrimoniaux ainsi que le Banff Centre for Arts and Creativity, qui jouit d'une renommée mondiale.

3.0 Contexte de planification

L'accueil de visiteurs venus des quatre coins du monde fait partie de l'identité et du mode de fonctionnement du parc national Banff depuis sa fondation. Peu après la création de la réserve Hot Springs originale de 26 km² en 1885, le gouvernement du Canada et le Canadien Pacifique ont entrepris de faire des sources thermales une destination touristique afin d'accroître l'affluence sur le chemin de fer. À l'appui de l'industrie touristique naissante, la collectivité de Banff a vu le jour en 1886 comme centre de transport et de services pour les visiteurs.

Au cours des 135 années qui ont suivi, le parc national Banff n'a jamais cessé d'améliorer son infrastructure et d'élargir son offre de programmes et de services aux visiteurs. L'arrière-pays du parc compte aujourd'hui plus d'installations d'hébergement en dur accessibles en véhicule à moteur que tout autre parc national au Canada. Le parc comprend également 1 500 km de sentiers officiels, 320 km de routes, 13 campings de l'avant-pays totalisant plus de 2 400 emplacements, 51 campings de l'arrière-pays, des dizaines d'aires de pique-nique et de belvédères, trois stations de ski, un terrain de golf et deux collectivités bien connues qui fournissent un vaste éventail de services aux résidents et aux visiteurs.

Afin d'éviter que l'aménagement et l'utilisation de l'infrastructure ne compromettent l'intégrité écologique du parc ou les autres caractéristiques qui attirent les visiteurs, les superficies autorisées pour l'aménagement commercial ainsi que les périmètres des collectivités et des stations de ski ont été limités par divers moyens. Les parcelles pouvant servir à des projets d'aménagement commercial dans les collectivités de Lake Louise et de Banff ont déjà toutes été attribuées. Une fois les projets d'aménagement terminés, l'aménagement commercial dans ces collectivités se limitera au réaménagement d'installations et de structures existantes. Les stations de ski sont assujetties à des limites de croissance et d'aménagement qui sont définies dans leurs lignes directrices particulières, mais aucune d'entre elles ne les a encore atteintes.

Un peu à la manière d'un bulletin scolaire, l'*Évaluation de l'état du parc* de 2018 a fait le point sur l'état de certaines ressources naturelles et culturelles et d'autres aspects du travail de Parcs Canada, tout en précisant comment cet état a changé depuis le dernier plan directeur du parc. Elle soulignait la nécessité d'améliorer la qualité de l'habitat et d'accroître l'efficacité des corridors de déplacement tant pour les espèces terrestres que pour les espèces aquatiques. Ces écosystèmes ont souffert d'une perte de connectivité causée par des décennies de pratiques de construction routière et ferroviaire dommageables et, dans le cas des communautés aquatiques, par des aménagements hydroélectriques qui ont entravé le passage des poissons dans de nombreux ruisseaux et par l'ensemencement de plans d'eau en poissons non indigènes. Il est prévu que la remise en état de ces écosystèmes prendra beaucoup de temps, surtout les écosystèmes aquatiques, mais des progrès ont été réalisés ces dernières années grâce à des initiatives comme l'enlèvement du barrage du ruisseau 40-Mile, la remise en état du ruisseau Cascade et le rétablissement de la connectivité de plusieurs autres cours d'eau durant les travaux d'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne ainsi que l'enlèvement de poissons non indigènes d'un certain nombre de plans d'eau du parc.

L'*Évaluation de l'état du parc* mentionne un autre enjeu important : la nécessité d'accroître l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers. La suppression du feu pendant la majeure partie du XX^{e} siècle a créé une forêt moins hétérogène que prévu, tant sur le plan de l'âge que sur celui de la composition spécifique. Cette vieille forêt uniforme est vulnérable aux incendies catastrophiques, aux infestations d'insectes et aux maladies. Le changement climatique pourrait aussi avoir diverses répercussions sur les écosystèmes forestiers, comme l'altération du régime des feux, des changements dans la composition et la répartition des essences et une transition vers des forêts claires avec le temps. Il est important de rétablir le feu sur le territoire pour remettre en état les écosystèmes forestiers et renforcer leur résilience face au changement climatique.

Au nombre des autres enjeux prioritaires signalés dans l'*Évaluation de l'état du parc*, mentionnons la nécessité d'améliorer la gestion des ressources culturelles du parc (y compris les sites archéologiques, les édifices patrimoniaux et les objets) et de mieux entretenir les autres biens bâtis de Parcs Canada. Bien que le Programme d'investissement pour les infrastructures fédérales lui ait permis de réaliser d'importants progrès à cet égard au cours des cinq dernières années, il reste encore beaucoup de travail à accomplir.

Le parc national Banff a connu une hausse d'affluence de 30 % dans la dernière décennie, et il accueille aujourd'hui plus de quatre millions de visiteurs par année, principalement en été et pendant la saison de ski. Une analyse des tendances montre que les visiteurs arrivent plus tôt dans la journée pendant les périodes d'affluence maximale et qu'ils sont aujourd'hui plus nombreux en automne et au printemps qu'au moment de la rédaction du précédent plan directeur du parc. Les sondages révèlent systématiquement un taux de satisfaction élevé, et les visiteurs interrogés affirment qu'ils recommanderaient le parc en tant que destination. Reconnu comme l'une des « meilleures destinations du monde » par le magazine *National Geographic Traveler*, le parc national Banff enregistre maintenant 26 % de tous les séjours effectués dans les parcs nationaux au Canada.

La grande popularité du parc national Banff est certes une source de fierté pour Parcs Canada et la population canadienne, mais elle représente aussi un énorme problème de gestion et suscite des préoccupations grandissantes chez le public. Bien que le parc dans son ensemble connaisse une hausse d'affluence à toutes les saisons, les augmentations les plus marquées ont été observées au printemps et à l'automne et sont associées aux visiteurs diurnes qui fréquentent les principales attractions accessibles en véhicule. Pendant des années, Parcs Canada a réussi à atténuer les effets de la fréquentation croissante

sur les ressources et sur l'expérience du visiteur grâce à ses services (p. ex. système de réservation et réseau de transport en commun, programmes de communications, diffusion de renseignements en ligne) ainsi qu'à une gestion active de l'activité humaine et de la faune. Cependant, comme il est indiqué dans l'*Évaluation de l'état du parc,* plusieurs ouvrages et installations de secteurs clés atteignent maintenant leur point de saturation ou s'en approchent plus souvent et pendant des périodes plus longues. L'un des défis fondamentaux de la prochaine décennie consistera à trouver des moyens sûrs, efficaces et durables de façonner les attentes des visiteurs, de gérer les nouvelles hausses d'affluence et de réduire à un minimum les retards liés à la congestion, tout en préservant les qualités et les valeurs patrimoniales qui concourent à l'identité du parc national Banff et du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Non seulement les visiteurs du parc national Banff sont de plus en plus nombreux, mais ils ont aussi des profils de plus en plus variés. Pour que le parc soit accueillant, entièrement inclusif et adapté aux attentes et aux profils sociaux changeants des visiteurs, les programmes et les services devront reposer sur une compréhension approfondie de l'importance du parc, des profils de fréquentation, de la capacité d'accueil de certaines attractions précises, des expériences souhaitées par les visiteurs et de l'incidence sur les valeurs écologiques. Ils devront aussi prendre en considération les capacités, les motivations et les intérêts divers des visiteurs.

La Transcanadienne et la voie ferrée du Chemin de fer Canadien Pacifique coupent le parc en deux. La mortalité faunique attribuable aux collisions routières a été grandement réduite grâce à un réseau de clôtures d'exclusion et de passages pour animaux qui sont devenus célèbres dans le monde entier. Les travaux se poursuivent afin de réduire la mortalité faunique sur la route et la voie ferrée. Il a déjà été proposé de construire un second chemin de fer pour le transport de passagers entre Calgary et Banff ainsi que de prolonger les voies d'évitement dans le parc pour faciliter le déplacement des longs convois. Ces propositions pourraient être déposées de nouveau pendant la durée de validité du présent plan directeur.

Le changement climatique occupe une place prépondérante parmi les défis que devra relever le parc. Parcs Canada devra à tout prix comprendre les impacts des dérèglements climatiques sur tous les aspects de la gestion du parc et être en mesure de les prévoir et de s'y adapter, à défaut de quoi le parc ne pourra pas jouer son rôle dans le réseau de parcs nationaux et répondre aux attentes de la population canadienne.

Parcs Canada devra aussi s'atteler à l'atteinte d'un autre objectif important, celui de concrétiser l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la réconciliation avec les peuples autochtones, par des mesures et des activités constructives sur le terrain. L'éthique de conservation qui régnait à l'époque de la création du parc a eu pour effet de couper les liens entre les collectivités autochtones et leur territoire ancestral, si bien que l'approche du parc en matière de gestion et de conservation a été façonnée par un esprit et des valeurs colonialistes. Parcs Canada cherche à définir une nouvelle approche où les systèmes de connaissances tant autochtones que non autochtones seront reconnus et appliqués à la gestion du parc.

Les relations actuelles entre Parcs Canada et les collectivités autochtones ayant des liens culturels avec le secteur varient beaucoup, et la plupart en sont encore au stade embryonnaire. Certains groupes exercent des activités culturelles dans le parc depuis des décennies, tandis que d'autres ont commencé à le faire ou l'envisagent depuis peu. Si des progrès ont été réalisés dans les dernières années, il reste néanmoins encore beaucoup de travail à accomplir pour que les peuples autochtones se sentent bien accueillis et inclus et puissent pratiquer leur culture sur le territoire. Il serait aussi possible d'en faire bien davantage pour que les visiteurs découvrent l'apport riche et dynamique que les peuples autochtones peuvent fournir au parc.

4.0 Élaboration du plan directeur

Parcs Canada a le privilège de pouvoir compter sur un groupe nombreux et diversifié de collectivités autochtones, d'usagers, d'exploitants, de bénévoles, de résidents, d'universitaires et d'autres personnes

qui s'intéressent vivement au parc, qui veulent participer aux travaux de planification et à la prise des décisions le concernant et qui ont à cœur de contribuer à sa viabilité à long terme et à la préservation de sa culture. Pour élaborer le présent plan directeur, il a été tenu compte des valeurs, des points de vue et des aspirations de ces groupes, lesquels sont résumés dans le rapport *Ce que nous avons entendu*, ainsi que des éléments suivants :

- les leçons, les réalisations et les orientations des plans directeurs antérieurs;
- les obligations législatives de Parcs Canada, qui sont énoncées notamment dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et ses règlements d'application, la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi canadienne sur l'accessibilité*;
- l'*Évaluation de l'état du parc (*2018), qui présente l'état des principaux indicateurs et paramètres de mesure pour la dernière décennie;
- les priorités et l'orientation de Parcs Canada et du gouvernement du Canada;
- les recherches et les tendances pertinentes;
- les changements qui marquent l'environnement local et régional, la technologie et les pratiques exemplaires.

5.0 Vision

Le parc national Banff dévoile la majesté et l'intemporalité des Rocheuses et de ses vastes étendues de nature sauvage inviolée. Il s'agit d'une aire protégée où la nature passe en premier – où elle évolue et prospère sans limite, où elle se laisse découvrir à ses propres conditions. C'est également un endroit où l'activité humaine, le savoir et les croyances agissent sur les systèmes écologiques tout en en subissant l'influence : un parc où la diversité des espèces, le territoire et la culture contribuent tous à en faire ce qu'il doit être et où l'intégrité écologique représente la priorité absolue dans la gestion de toutes les questions le concernant.

Les expériences offertes dans le parc national Banff sont solidement ancrées dans les étendues sauvages, l'histoire et la culture distinctives de ce joyau patrimonial. Le rythme naturel du parc, ses eaux et sa faune, l'art et la littérature qu'il inspire, les traditions d'aventure en milieu sauvage, de leadership en matière de conservation et d'apprentissage qui y sont nées – toutes ces valeurs sont appréciées et célébrées de par le monde. En tant que premiers habitants et intendants des terres et des eaux du parc, les peuples autochtones ont un rôle significatif à jouer dans sa mise en valeur, sa gestion et la prise des décisions le concernant. Leur histoire, leurs expériences contemporaines et leur contribution sont communiquées aux visiteurs avec intégrité et exactitude. Leur présence est enrichissante et renforce l'esprit des lieux.

Il est possible de découvrir le parc en personne aussi bien que de façon virtuelle. Quelle que soit la méthode d'exploration employée, le parc dévoile un mariage unique de nature sauvage, de culture et d'aventure des montagnes. Les visiteurs sont également encouragés à faire partie d'une entreprise commune, celle de soutenir et de préserver tout ce qui revêt de l'importance dans le parc national Banff, dans le réseau de parcs nationaux et dans l'environnement élargi.

Les personnes qui viennent faire l'expérience du parc sur place en constatent le caractère accueillant, inclusif et écologiquement durable. Les visiteurs se voient offrir des expériences authentiques qui mettent en valeur l'histoire et les paysages exceptionnels du parc par des activités sécuritaires et respectueuses de sa fragilité et de son identité. L'infrastructure, l'équipement, les installations, les programmes et les services sont planifiés, conçus et exploités en fonction du large éventail de caractéristiques des visiteurs, comme l'âge, les capacités, les origines ethnoculturelles, l'identité et l'expression de genre et la situation économique.

À Lake Louise et à Banff, tous les visiteurs, peu importe leurs capacités, trouvent un vaste assortiment de services qui facilitent leur exploration du parc. Les deux collectivités sont aménagées de façon réfléchie et gérées de façon durable.

Les expériences offertes sont étayées par une infrastructure et des installations sécuritaires qui sont compatibles avec le cadre du parc national sans toutefois l'éclipser, ainsi que par un réseau intégré et efficace de sentiers et de moyens de transport qui incitent les visiteurs à explorer le parc d'une manière durable. Ceux-ci peuvent commodément organiser et réserver leurs activités, leur transport, leur hébergement et leurs places de stationnement en consultant un portail en ligne intégré avant de quitter leur domicile.

Le parc est géré de façon inclusive et transparente, eu égard au fait qu'il doit être légué intact aux générations futures. Il demeure reconnu aux quatre coins de la planète pour son approche novatrice et durable de la gestion des aires protégées. D'abord et avant tout, le parc national Banff est un haut lieu de l'émerveillement et de la création de liens, un joyau dont la richesse et l'importance sont appréciées et respectées.

6.0 Stratégies clés

Les stratégies clés présentées ci-dessous décrivent les approches générales qui seront adoptées pour gérer le parc national Banff dans le respect du mandat de Parcs Canada et de son statut de site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes. Elles montrent la manière dont les défis et les possibilités cernés pour le parc seront abordés au cours des dix prochaines années. Les objectifs décrivent les résultats souhaités après la mise en œuvre réussie de chaque stratégie. Les cibles présentent les mesures concrètes à prendre pour réaliser des progrès mesurables dans l'atteinte de chaque objectif. Les cibles qui ne sont assorties d'aucune échéance correspondent à des activités en cours qui devraient être menées à bien pendant la période de validité du plan. À moins d'impondérables, les engagements contenus dans le plan pourront être respectés à l'aide des ressources financières et humaines dont dispose le parc.

Il est important de préciser que les stratégies clés ne doivent pas être envisagées isolément les unes des autres; il convient plutôt de les considérer comme un ensemble pour pouvoir en comprendre les effets cumulatifs sur la vision du parc et sur l'exécution du mandat de Parcs Canada.

Stratégie clé 1 : Conservation du patrimoine naturel et culturel

La protection des ressources naturelles, des ressources culturelles et des paysages est au cœur même de l'existence du parc; de plus, la préservation et le rétablissement de l'intégrité écologique représentent la priorité absolue dans la gestion du parc. Pour conserver ces éléments importants, Parcs Canada adoptera une approche reposant sur la compréhension et le respect de l'importance du parc et de ses valeurs naturelles et culturelles. Compte tenu des incertitudes qui existent, Parcs Canada axera ses initiatives de gestion, de conservation et de rétablissement des écosystèmes sur les meilleures données scientifiques accessibles et le savoir autochtone, de même que sur une démarche adaptative prudente qui tiendra compte de l'évolution des politiques et des pratiques de gestion en fonction de la surveillance des résultats.

De toutes les ressources du parc, les ressources culturelles sont souvent les moins bien connues. Il peut s'agir d'éléments du patrimoine matériel tels que des ouvrages bâtis, des paysages, des objets, des chants et des œuvres d'art ou encore d'éléments du patrimoine immatériel associés à l'activité humaine antérieure et contemporaine, tels que des récits, des coutumes, des croyances, des traditions, des connaissances et des langues. Il est important de préserver et de protéger ce patrimoine, puisqu'il représente notre expérience et nos valeurs collectives diversifiées et qu'il façonne notre identité actuelle. Dans le cadre de ce plan directeur, Parcs Canada s'emploiera à définir les ressources culturelles du parc et à en comprendre l'importance du point de vue tant occidental qu'autochtone. Il en prendra soin de manière responsable et les mettra en valeur par des moyens accessibles et appropriés sur le plan culturel, de manière à leur conférer un sens dans le monde contemporain tout en respectant leur caractère historique.

À ce jour, il subsiste de grandes lacunes dans la reconnaissance appropriée et respectueuse du savoir autochtone et son intégration aux systèmes de connaissances non autochtones; ces mesures sont pourtant essentielles si nous voulons mieux comprendre et gérer les ressources naturelles et culturelles. Selon les protocoles et l'intérêt des détenteurs du savoir autochtone, Parcs Canada recueillera des commentaires et des conseils sur les nouveaux projets de remise en état et de conservation et sur les défis liés à la gestion des ressources.

En règle générale, nous avons une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des ressources naturelles du parc, à savoir les écosystèmes aquatiques et les écosystèmes terrestres, les communautés de végétation naturelle et les habitats. Il est important de préserver non seulement la diversité naturelle de ces ressources, mais aussi leurs processus naturels, leur composition et leur abondance, pour pouvoir assurer l'intégrité écologique du parc.

Il convient de reconnaître que le bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones riveraines est essentiel à l'intégrité écologique globale du parc national Banff ainsi qu'au bien-être des collectivités situées en aval. C'est pourquoi la protection, la remise en état et la préservation de ces éléments de l'écosystème seront prioritaires pour le parc.

De même, les communautés végétales ont un rôle majeur à jouer dans l'intégrité écologique du parc. Outre des bienfaits pour l'environnement, les forêts, les prés alpins et les zones riveraines ont aussi une grande importance d'un point de vue culturel, esthétique et spirituel. Parcs Canada aura notamment pour objectif de protéger la végétation naturelle afin de préserver des communautés et des groupements végétaux dynamiques ainsi que d'en assurer l'abondance. Pour y arriver, il laissera les processus naturels suivre leur cours en toute sécurité et prendra des mesures supplémentaires, notamment le recours à des brûlages dirigés, la gestion des plantes non indigènes et la modification du tracé de sentiers ou d'autres mesures destinées à éviter les espèces végétales fragiles ou les espèces en péril telles que le pin à écorce blanche et le pin flexible.

Le grizzli, la chèvre de montagne, le loup, le couguar et le carcajou sont des espèces emblématiques du parc national Banff. Dans une grande mesure, leur survie à long terme repose sur la gestion des impacts de l'activité humaine, par exemple l'accoutumance, l'abandon forcé du territoire et le conditionnement par la nourriture. Pour que les populations de ces espèces fragiles et importantes restent stables (autrement dit, pour éviter que leurs effectifs ne diminuent), Parcs Canada axera ses mesures de gestion sur la sensibilisation du public, la réduction des affrontements humains-animaux sauvages, la préservation de l'accès à l'habitat et l'amélioration des conditions de l'habitat lorsque cela est possible ainsi que la réduction de la mortalité.

Il continuera d'employer diverses méthodes pour y arriver :

- Poursuivre sa collaboration avec le Chemin de fer Canadien Pacifique pour atténuer les effets de la voie ferrée et pour assurer l'échange efficace d'information en cas d'urgence ou d'incident;
- Collaborer avec les gestionnaires fonciers des environs dans le cadre d'initiatives et de dossiers communs;
- Évaluer les possibilités de désaffecter des sentiers et d'autres installations et de les éloigner d'un habitat de qualité pour les aménager dans des secteurs qui offrent des possibilités récréatives améliorées, mais où l'habitat est de qualité inférieure;
- Gérer activement les perturbations d'origine humaine dans les corridors fauniques, de façon à préserver ou à accroître les niveaux de fréquentation actuels par les espèces qui cherchent à rester à l'écart des humains;
- Renseigner les visiteurs sur la manière d'observer les animaux sauvages en toute sécurité, sur les comportements responsables à adopter en leur présence ainsi que sur le réaménagement ou le déplacement d'installations;
- Gérer l'accès des groupes ou leur taille. Parcs Canada n'aura recours à la gestion de l'accès que dans la mesure nécessaire pour bien protéger les ressources.

Cette stratégie vise à garantir la protection des ressources naturelles et culturelles du parc pour les générations futures. Les principales mesures et initiatives décrites dans le plan directeur précédent se poursuivront, notamment : rétablir la connectivité, la fonction et le biote naturel des ruisseaux et des lacs, procéder à des brûlages dirigés, éclaircir des forêts, adopter d'autres mesures visant à créer une mosaïque de plantes naturelles et permettre aux ours, aux loups et aux autres carnivores d'occuper les parcelles d'habitat et les corridors fauniques importants et de s'y déplacer en toute sécurité.

Cette stratégie est étroitement liée à celles qui ont trait au changement climatique, à la connectivité régionale ainsi qu'aux mesures d'intendance, de diffusion externe et de communications qui permettent de faire comprendre aux visiteurs, aux résidents et aux entreprises du parc les bienfaits de la conservation et la manière d'adapter leurs actions pour soutenir les efforts de Parcs Canada. Elle s'assimile également aux stratégies et aux activités qui visent à enrichir l'expérience du visiteur et à intégrer les groupes autochtones et leur savoir à la gestion des ressources du parc.

Objectif 1.1 : Mieux comprendre l'importance du parc à titre de paysage culturel et recenser, préserver et protéger les ressources culturelles de manière à respecter leurs origines diverses ainsi que leur importance historique et contemporaine.

Cibles

- Le répertoire des sites et des objets culturels du parc qui revêtent de l'importance pour les Autochtones est actualisé, selon les protocoles et l'intérêt des détenteurs du savoir autochtone. Les protocoles et les pratiques de gestion de ces ressources culturelles sont améliorés d'une manière qui en respecte les origines et les droits de propriété.
- D'ici 2028, un répertoire actualisé des ressources culturelles du parc national Banff est intégré aux autres bases de données sur les ressources du parc (SIG). En collaboration avec des intervenants internes et externes, Parcs Canada dresse un plan qui énonce les mesures les plus adéquates à prendre pour gérer et préserver ces ressources à long terme.
- Grâce à des recherches et à des projets conjoints, Parcs Canada approfondit sa connaissance des diverses ressources culturelles du parc national Banff, y compris les ressources matérielles et immatérielles et les pratiques culturelles.
- D'ici 2028, le pourcentage d'édifices fédéraux du patrimoine du parc national Banff qui sont jugés en bon état passe de 22 % à 50 %, et des plans d'entretien de conservation sont dressés pour l'ensemble des 22 édifices.
- Pour garantir la protection et la mise en valeur de ces ressources importantes, Parcs Canada met en œuvre les plans directeurs ou les énoncés approuvés pour chaque lieu historique national qu'il gère directement dans le parc national Banff, à savoir le lieu historique national Cave and Basin, le lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff, le lieu historique national de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur, le lieu historique national du Col-Howse, le lieu historique national du Refuge-du-Col-Abbot (géré par Parcs Canada, mais exploité par le Club alpin du Canada en vertu d'un permis d'occupation) et le lieu historique national du Col-Kicking Horse. Ces deux derniers lieux historiques chevauchent les parcs nationaux Banff et Yoho.
- Parcs Canada et ses partenaires évaluent l'effet de l'évolution des conditions de neige et de glace sur la stabilité du refuge du Col-Abbot, et ils examinent d'éventuelles stratégies d'atténuation afin de définir les options à leur disposition pour la gestion du bâtiment.
- En collaboration avec des groupes autochtones et d'autres intervenants, Parcs Canada élabore un énoncé des valeurs liées aux ressources culturelles qui recense les thèmes rattachés à l'histoire humaine et les ressources culturelles.
- Parcs Canada et ses partenaires définissent les liens qui existent entre, d'une part, les principaux aspects de l'histoire humaine, les ressources culturelles et les lieux historiques nationaux du parc national Banff et, d'autre part, le paysage élargi, les défis de gestion du parc et les expériences offertes aux visiteurs des temps modernes, en offrant une gamme de possibilités d'apprentissage novatrices et intéressantes qui permettent de conserver la vivacité et la pertinence de ces récits.

Objectif 1.2 : Dans le contexte du paysage élargi et compte tenu de la nécessité d'adapter notre approche de gestion en réponse au changement climatique, accroître le nombre d'écosystèmes aquatiques du parc qui atteignent les normes de référence liées à la qualité de l'eau et au niveau d'eau, qui abritent des populations d'espèces indigènes autosuffisantes et qui assurent la connectivité des espèces.

Cibles

- Pendant la période de validité du présent plan, les paramètres de mesure liés aux écosystèmes d'eau douce sont stables ou présentent une tendance à l'amélioration.
- Des cartes des milieux humides du parc sont tracées d'ici 2025. Elles illustrent clairement les secteurs prioritaires où les mesures de gestion du parc pourraient avoir une incidence sur la présence d'amphibiens. Des plans de remise en état sont adoptés pour les secteurs où des travaux d'aménagement sont en cours.
- D'ici 2030, au moins quatre plans d'eau prioritaires (tronçons de ruisseau ou lacs) du parc sont ramenés à un état qui leur permet d'abriter des poissons indigènes et d'autres espèces aquatiques.
- En collaboration avec le gouvernement de l'Alberta et les parcs nationaux des montagnes adjacents, Parcs Canada empêche l'introduction, dans les écosystèmes aquatiques du parc, d'espèces non indigènes provenant d'embarcations de plaisance et de matériel de loisirs nautiques.
- La qualité de l'eau est préservée ou améliorée dans tous les tronçons de la rivière Bow, de façon à atteindre ou à dépasser les conditions de référence aux postes de surveillance situés en aval de Lake Louise et à l'endroit où la rivière quitte le parc. L'eau est de la meilleure qualité possible dans toutes les autres rivières qui prennent naissance dans le parc.
- Des valeurs importantes sont préservées, notamment l'habitat de nidification et de croissance de la sauvagine dans la rivière Bow et ses zones riveraines, et le risque de transmission d'espèces envahissantes non indigènes est réduit grâce à une gestion soigneuse des activités.
- Tous les systèmes de gestion et de traitement des effluents d'eaux usées des installations périphériques respectent ou dépassent systématiquement les normes de pratique provinciales applicables ou des normes fédérales plus rigoureuses, le cas échéant. En particulier, lorsque les effluents provenant d'eaux usées sont rejetés dans des eaux de surface, toutes les collectivités et les installations périphériques respectent ou dépassent systématiquement les cibles établies par Parcs Canada pour les points de rejet des systèmes de traitement, c'est-à-dire :

Paramètres	Cibles de Parcs Canada
Phosphore total (mg/L)	<0,15
Coliformes fécaux (UFC/100 ml)	<20 (point de rejet)
Total des solides en suspension (mg/L)	<10
Demande biochimique en oxygène en 5 jours (DBO_5) (mg/L)	<10 (été) <20 (hiver)
Ammoniac (NH_3–N) (mg/L)	<1 (été) <5 (hiver)
Chlore (norme de l'Alberta)	0,10 mg/L

Lorsque les effluents traités sont rejetés dans le sol ou dans des eaux réceptrices où la dilution est insuffisante, des évaluations locales sont réalisées dans le but d'éliminer les facteurs de risque pour la santé humaine ou l'environnement.

- Les systèmes de traitement des eaux souterraines et d'épuration des eaux usées sont efficacement gérés grâce à un réseau de surveillance des eaux souterraines dans les secteurs de forte affluence où les ressources en eaux souterraines peuvent être limitées, comme dans le secteur de Lake Louise et au canyon Johnson.

Objectif 1.3 : Accroître la capacité des espèces clés de prospérer dans le parc national Banff.

Cibles

- D'ici 2030, l'efficacité des corridors fauniques du parc est préservée ou améliorée par rapport aux cotes attribuées dans l'*Évaluation de l'état du parc* de 2018, en particulier les corridors Fenlands, Fairview, Whitehorn et Cascade ainsi que les corridors du mont Sulphur et du terrain de golf.
- D'ici 2029, la densité linéaire des sentiers non officiels situés à proximité de la collectivité de Banff est réduite de 10 % par rapport aux niveaux de 2019.
- D'ici 2023, le nombre d'affrontements humains-animaux sauvages qui surviennent dans le parc diminue par rapport à 2019 (en pourcentage du nombre total de visiteurs) grâce à la mise en œuvre d'un plan actualisé de gestion de la coexistence humains-animaux sauvages qui tient compte des profils de fréquentation actuels, des enjeux relevés et des principales attractions. Le plan décrit les moyens proactifs de réduire les risques, les critères d'intervention, l'éventail de mesures d'intervention possibles et la démarche à adopter pour l'éducation des visiteurs.
- Les corridors fauniques prioritaires qui s'étendent au-delà des limites du parc sont préservés et améliorés grâce à une collaboration avec les administrations voisines.
- La sûreté de l'habitat du grizzli est préservée ou accrue.
- Parcs Canada arrive à une décision sur la faisabilité à long terme de la réintroduction du bison dans le parc national Banff à l'issue d'une évaluation du programme pilote quinquennal décrit dans le plan de réintroduction du bison.

Objectif 1.4 : Accroître l'intégrité écologique du parc par des mesures de rétablissement ciblées.

Cibles

- D'ici 2029, la diversité, l'étendue et la répartition des espèces végétales envahissantes sont réduites par rapport aux valeurs observées en 2019 dans l'arrière-pays et dans les habitats fragiles où l'introduction ou la prolifération d'espèces non indigènes aurait des incidences notables sur l'intégrité écologique.
- D'ici 2029, la diversité et l'étendue des espèces végétales envahissantes prioritaires n'augmentent pas dans l'avant-pays par rapport aux valeurs observées en 2019.
- Des plans de remise en état et d'aménagement paysager sont préparés et exécutés pour tous les grands projets de construction entrepris dans le parc.
- D'ici 2029, l'intégrité écologique s'améliore grâce aux brûlages dirigés et aux incendies, 50 % des surfaces attendues sont balayées par le feu chaque année (1 400 ha selon les cycles des feux à long terme), et les groupes autochtones ont l'occasion de prendre part et de contribuer aux mesures de gestion du feu.

Objectif 1.5 : Améliorer l'état des populations locales d'espèces en péril à l'aide de mesures de gestion, de conservation et d'éducation dans le parc.

Cibles

- Les mesures de rétablissement décrites dans le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada Banff* (Agence Parcs Canada, 2017) sont mises en œuvre.
- Les intervenants et les visiteurs disposent des outils et des renseignements dont ils ont besoin pour veiller à ce que leurs actions soutiennent la conservation des espèces en péril.

Stratégie clé 2 : Expériences authentiques adaptées au territoire

Les parcs nationaux proposent à la population canadienne des expériences exceptionnelles qui l'amènent à se rapprocher de son patrimoine naturel et culturel. Ils offrent aux visiteurs une chance incomparable, celle de s'imprégner de nature, d'histoire et de cultures diverses tout en étant entourés de nature sauvage et de paysages de montagnes. Parcs Canada a pour mandat de préserver l'authenticité et la qualité de cette expérience tout en veillant à ce que les visiteurs en comprennent le caractère

exceptionnel. Les possibilités offertes se caractériseront par la durabilité et la sensibilité aux attentes et aux besoins divers des visiteurs. Les activités et les communications seront conçues de manière à faire mieux connaître les ressources naturelles et culturelles et à en favoriser l'intendance, tout en encourageant chaque visiteur à partager la responsabilité de la conservation de ces trésors patrimoniaux dans l'intérêt des générations futures.

Les expériences offertes dans les parcs nationaux visent à mettre en lumière les lieux, les activités et les récits véritables qui définissent le Canada; elles tirent leur source de l'authenticité et du territoire, et elles y sont profondément ancrées. Quand elles sont authentiques, les expériences revêtent plus de sens pour la plupart des visiteurs, et elles peuvent alors faire naître en eux un sentiment d'attachement et les amener à apprécier les parcs nationaux à leur juste valeur. Il s'agit là d'un aspect essentiel à l'utilisation respectueuse des parcs et au soutien à long terme des mesures adoptées par Parcs Canada dans des lieux patrimoniaux où des milieux naturels relativement peu perturbés constituent la principale attraction.

Dans le parc national Banff, les expériences authentiques sont celles qui sont clairement rattachées au paysage et aux panoramas distinctifs du parc, à ses caractéristiques culturelles et naturelles ainsi qu'à l'histoire humaine propre au territoire. Elles révèlent ce qui donne au parc national Banff son caractère unique et mettent les visiteurs en contact avec les idées et thèmes fondamentaux qui lui sont propres. Ces expériences ne peuvent se vivre ailleurs sans perdre de leur sens. De la même manière, une expérience vécue par un visiteur en d'autres lieux et dans d'autres contextes risque de perdre de son authenticité dans le parc national Banff.

Une expérience authentique qui permet aux visiteurs de découvrir la culture autochtone par des contacts avec des Autochtones eux-mêmes met aussi à l'honneur les récits, les cultures et les croyances spirituelles des groupes autochtones ouvertement, dans l'intégrité et la vérité.

Pour de nombreuses personnes, ce sont les paysages naturels non aménagés, où la végétation et la faune indigènes sont présentes, qui définissent le caractère authentique du parc. Ces paysages revêtent de l'importance en raison non seulement de leurs bienfaits pour l'environnement, mais aussi de leur valeur sociale, récréative et spirituelle. En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et de ses règlements d'application, un territoire équivalant à 97 % de la superficie du parc a été constitué en réserve intégrale. Il s'agit de zones du parc qui se trouvent en grande partie ou entièrement dans leur état naturel, qui comportent une infrastructure limitée, où l'accès en véhicule à moteur n'est pas autorisé et où la présence humaine est modérée ou faible. Pour exécuter son mandat et faire honneur à son obligation de léguer les parcs nationaux intacts au peuple canadien, Parcs Canada doit à tout prix offrir aux visiteurs la possibilité de profiter de ces étendues sauvages.

Accueillir les visiteurs et leur fournir des possibilités de profiter de l'environnement du parc et de s'en rapprocher – ces deux responsabilités figurent au cœur du mandat de Parcs Canada. Les expériences de qualité offertes aux visiteurs doivent être inclusives et activement adaptées à toute une gamme d'identités sociales et de capacités. Elles doivent également être authentiques et sécuritaires, sans pour autant nuire aux aspects visuels, naturels et culturels qui attirent les visiteurs vers le parc. Les objectifs relatifs à l'expérience du visiteur et les activités autorisées seront tributaires des conditions dans lesquelles doit se trouver une attraction donnée pour assurer la préservation de l'intégrité des ressources du parc, ainsi que des profils de fréquentation, des niveaux d'affluence et des risques pour la sécurité publique en cas d'urgence. Il faut donc connaître à fond les caractéristiques démographiques des visiteurs actuels et futurs du parc national Banff, leurs profils de fréquentation et leurs attentes, la capacité physique, l'état et les caractéristiques d'utilisation des installations et de l'infrastructure connexes, de même que tout problème de sécurité connu ou possible.

Cette stratégie a pour objectif d'offrir aux visiteurs des expériences variées et de grande qualité qui reflètent et respectent à la fois le contexte local et l'environnement. Elle est étroitement liée aux stratégies qui concernent les activités de diffusion externe et de communications ayant pour but d'aider les visiteurs et les résidents du parc à planifier leur voyage et à comprendre le contexte particulier d'un séjour dans un parc national, ainsi qu'aux stratégies de gestion de l'aménagement et de protection des ressources naturelles et culturelles.

Objectif 2.1 : Proposer aux visiteurs des expériences ancrées dans la culture et la nature distinctives du parc national Banff et étayées par des installations de base, telles que des campings, des sentiers et des promenades panoramiques, et assurer l'entretien et la revitalisation de ces installations.

Cibles

- L'histoire et la présence des Autochtones dans le parc sont représentées avec authenticité et intégrité et racontées par les Autochtones eux-mêmes.
- L'authenticité est un critère prioritaire pour Parcs Canada dans l'examen des demandes et propositions qui lui sont présentées concernant des commerces, des activités pour les visiteurs et des attractions, ainsi que dans la décision de les approuver ou non.
- La capacité d'autres entités de mettre en valeur de façon exacte et efficace les récits et les renseignements propres au parc national Banff est renforcée.
- En collaboration avec d'autres parcs des montagnes, le parc national Banff passe en revue et peaufine le processus de délivrance de permis aux guides commerciaux afin de préserver ou d'améliorer la qualité des services fournis par les guides, de confirmer des normes uniformes pour tous les guides, de garantir des possibilités justes et équitables d'obtention de permis d'exploitation et de fournir un juste rendement à la population canadienne.
- Les événements spéciaux qui permettent de découvrir avec respect les caractéristiques naturelles et culturelles du parc et d'en apprendre davantage à leur sujet sont autorisés, à condition qu'ils puissent être sécuritaires, répondre à des normes de durabilité élevées et cadrer avec les autres activités courantes des visiteurs et avec les opérations du parc.
- Un plan de durabilité des biens à vocation touristique est dressé pour décrire des stratégies, des ressources et des mesures permettant d'optimiser le rendement des principales installations et de l'infrastructure d'appoint du parc, leur résilience face au changement climatique et leur durabilité, tout en donnant la priorité aux installations qui suscitent des préoccupations au chapitre de la sécurité ou de l'intégrité des ressources écologiques ou culturelles. Ce plan s'échelonne sur 20 ans.

Objectif 2.2 : Offrir aux visiteurs des expériences durables qui ne nuisent pas à l'intégrité écologique du parc et qui respectent la capacité portante locale.

Cibles

- La saine planification et la prise de décisions judicieuses concernant l'activité humaine s'appuient sur une base de données qui décrit les caractéristiques des visiteurs et leurs profils de fréquentation, la capacité portante, l'état et les caractéristiques d'utilisation des principales installations d'appui aux visiteurs ainsi que tout problème, connu ou potentiel, lié à la sécurité ou à la durabilité.
- Les secteurs où il faut prendre en priorité des mesures d'atténuation pour des raisons de sécurité ou de protection de l'environnement sont recensés, et des plans sont exécutés afin de remédier à ces problèmes.
- Divers moyens sont employés pour gérer la nature, l'intensité et les paramètres temporels et spatiaux de l'activité humaine dans les secteurs qui sont écologiquement fragiles ou qui renferment un habitat important pour des espèces sensibles ou des espèces en péril, que ce soit dans les réserves intégrales ou à d'autres endroits où des problèmes pourraient survenir.
- Des plans de mesures d'urgence sont en place pour chaque collectivité, pour tous les établissements d'hébergement commercial périphériques et pour les secteurs de forte affluence diurne, comme le lac Moraine et le réservoir Minnewanka. Le plan de continuité des activités du parc national Banff est à jour, et les accords d'aide mutuelle nécessaires en cas d'urgence sont en place.

Objectif 2.3 : Offrir dans les réserves intégrales du parc national Banff des expériences durables qui respectent la capacité portante locale et qui ne nuisent pas à l'intégrité écologique du parc.

Cibles

- Les activités récréatives en plein air sont appuyées à condition qu'elles respectent la capacité portante de l'écosystème du parc et qu'elles ne nécessitent qu'un minimum de services et

d'installations rudimentaires. L'aménagement d'établissements d'hébergement commercial dans les réserves intégrales n'est pas autorisé, à l'exception peut-être de nouveaux refuges à la limite forestière ou en amont, dans les cas où il existe des risques manifestes et récurrents pour la sécurité du public. Les refuges sont de la taille minimale requise pour remédier à ces risques et font l'objet d'un examen environnemental.

- Les groupes qui passent la nuit dans une réserve intégrale comptent un maximum de 10 personnes. Les groupes plus nombreux qui existent déjà et qui sont accompagnés d'un guide sont autorisés à titre exceptionnel seulement. Aucune augmentation de la dimension des camps de groupe ou de leur nombre n'est autorisée.
- Les moyens de transport motorisés tels que les vélos électriques (à assistance au pédalage ou à accélérateur) utilisés pour la pratique de loisirs ne sont pas autorisés.
- Les excursions équestres commerciales et privées ont lieu uniquement dans les secteurs désignés et sont gérées de manière à limiter les impacts sur les ressources naturelles ou à permettre le rétablissement des ressources altérées.
- Parcs Canada surveille l'affluence et les profils de fréquentation dans les réserves intégrales afin d'en évaluer les effets sur la sûreté de l'habitat et le caractère sauvage.
- Parcs Canada examine les sentiers et les installations situés dans les réserves intégrales en fonction de ses normes, et il recense les secteurs prioritaires nécessitant une gestion particulière.
- D'ici 2025, les abris du Lac-Bryant et du Lac-Egypt sont remplacés conformément aux normes et au zonage de Parcs Canada.

Stratégie clé 3 : Renforcement des relations avec les Autochtones

Le gouvernement du Canada s'est engagé à approfondir et à renforcer ses relations avec les peuples autochtones. Ainsi, bon nombre de lieux patrimoniaux relevant de Parcs Canada sont gérés par des organes de cogestion ou des conseils consultatifs auxquels siègent les collectivités autochtones locales. Ces structures reconnaissent les rôles importants que jouent et que doivent continuer de jouer les peuples autochtones dans l'intendance des lieux patrimoniaux. Par des approches fondées sur le renouvellement des relations, le respect et la coopération, les parcs nationaux des montagnes continueront de reconnaître les liens qui unissent les Autochtones au territoire et de travailler avec leurs partenaires autochtones pour faire progresser des priorités communes.

Bien avant la création du parc national Banff, les peuples autochtones étaient les premiers habitants et les intendants de ce territoire, qu'ils utilisaient pour leurs activités de subsistance, leurs cérémonies, leurs déplacements et leurs échanges commerciaux. Ils y sont unis de tout temps par des liens profonds, et ils ont exprimé clairement le souhait d'en appuyer la conservation et la protection en intégrant à la gestion du parc les cultures, les récits ainsi que les principes et méthodes d'intendance ancrés dans le savoir autochtone.

Créé en 2018, le Cercle consultatif autochtone du parc national Banff est un outil important qui permet à Parcs Canada de mieux comprendre les perspectives et les priorités des Autochtones quant à leurs rapports futurs et au rôle qu'ils souhaitent jouer dans le parc. Ce groupe d'intérêts, composé des Nations signataires du Traité n° 7 et de la Nation métisse, se réunit quatre fois par an et travaille de manière concertée conformément au mandat dont il s'est doté. Le Cercle consultatif autochtone pourrait prendre de l'expansion dans l'avenir.

Cette stratégie vise à affirmer le rôle important et soutenu du Cercle consultatif autochtone et, grâce aux conseils de ce dernier, à créer, pour les peuples autochtones qui ont des liens culturels avec le parc, un environnement transparent et accueillant qui respecte l'intégrité du savoir autochtone et qui le met à profit de façon concertée et significative. Elle a également pour objectif de rétablir les liens qui unissent les Autochtones à leurs terres et à leurs pratiques culturelles, de les aider à faire connaître et à préserver leurs cultures ainsi que de leur faire profiter des retombées économiques associées au joyau que représente le parc.

Le travail que réalise Parcs Canada avec les collectivités autochtones dans le parc national Banff soutient également les initiatives générales du gouvernement du Canada, notamment la mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation et les mesures prévues dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Objectif 3.1 : Avec les conseils et la collaboration du Cercle consultatif autochtone, faire du parc national Banff un lieu respectueux, inclusif et sûr pour les Autochtones.
En songeant aux sept générations à venir, permettre au Cercle de guider les travaux de Parcs Canada et d'autres intervenants afin qu'ils préservent l'authenticité et l'intégrité de la présence autochtone dans le parc national Banff, c'est-à-dire lui donner les moyens d'exercer les activités suivantes :

- Conseiller directement les directeurs du parc et leur faire des recommandations sur les sujets suivants : valeurs culturelles et sensibilisation connexe, conservation des ressources, inclusion des Autochtones dans la vie et les travaux du parc, authenticité et autres questions d'intérêt commun;
- Agir comme intermédiaire entre les nations membres et Parcs Canada, l'administration locale et d'autres organisations;
- Fournir des renseignements sur l'histoire, les pratiques et les valeurs des Autochtones dans le parc, selon ce que permettent les protocoles;
- Décrire l'inclusion significative des peuples autochtones dans la vie et la gestion du parc;
- Aider les nations membres, en particulier les jeunes, à renouer avec le territoire et à l'utiliser;
- Mettre à contribution son expertise et ses observations.

Cibles

- Parcs Canada appuie le travail du Cercle consultatif autochtone selon le mandat rédigé et ratifié par le groupe lui-même, afin de permettre aux représentants de définir des protocoles et des priorités pour leurs travaux concertés.
- Parcs Canada rend compte au Cercle consultatif autochtone tous les ans de la mise en œuvre de ses recommandations.

Objectif 3.2 : Gérer les terres et les eaux qui forment aujourd'hui le parc national Banff tout en respectant l'importance culturelle et spirituelle qu'elles revêtent pour les peuples autochtones.

Cibles

- Grâce au soutien et aux conseils des groupes autochtones qui ont des liens avec le parc, Parcs Canada comprend mieux, reconnaît et intègre les points de vue des Autochtones sur l'histoire et l'importance du territoire ainsi que sur les moyens de protéger le parc et ses ressources et d'en assurer la gestion dans l'avenir.
- La présence historique et l'importance contemporaine des peuples autochtones dans la région sont reconnues systématiquement par la lecture, au début de tout programme ou événement public officiel de Parcs Canada, de la déclaration de reconnaissance territoriale approuvée par le Cercle consultatif autochtone.
- Le répertoire des sites et des objets culturels qui revêtent de l'importance pour les groupes autochtones est actualisé, selon leurs protocoles et leurs intérêts, et les pratiques et protocoles établis pour leur gestion sont améliorés. Dans le cadre de cette collaboration, Parcs Canada définit le rôle que jouent les peuples autochtones dans la gestion et l'entretien continus de ces ressources, et il explore la possibilité d'offrir, dans la mesure du possible, des stages culturels auxquels pourraient participer de jeunes Autochtones encadrés par des Aînés pour en apprendre davantage sur ces sites et ces objets.
- La représentation autochtone au sein des groupes consultatifs du parc qui s'occupent de protection des ressources et d'aménagement du territoire est encouragée et bien accueillie.

Objectif 3.3 : Créer pour toutes les parties concernées un avenir caractérisé par le respect mutuel, la compréhension et l'engagement soutenus. Pour y arriver :

- Créer des possibilités d'interaction entre le personnel de Parcs Canada et les peuples autochtones;

- Veiller à ce que le personnel de Parcs Canada comprenne le contexte de la réconciliation, de même que l'histoire et les perspectives des groupes autochtones qui ont des liens avec le parc national Banff;
- Aider les groupes autochtones qui ont des liens historiques avec le parc à accéder au territoire du parc et à l'utiliser conformément à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*;
- Trouver des moyens d'intéresser les jeunes Autochtones au parc national Banff.

Cibles

- Les groupes autochtones et Parcs Canada collaborent à des projets d'intérêt commun.
- Le personnel du parc national Banff participe à des activités de sensibilisation culturelle et à d'autres séances de formation appropriées pour se préparer à avoir des échanges fructueux avec les groupes autochtones, le public et les intervenants au sujet de la réconciliation et de questions connexes.
- Parcs Canada exécute son programme Portes ouvertes aux Autochtones au sein des groupes autochtones qui ont des liens traditionnels avec le parc, afin de veiller à ce qu'ils aient accès aux terres et aux eaux du parc et à ce qu'ils puissent les utiliser selon leurs pratiques culturelles et spirituelles. Les politiques pertinentes sont peaufinées à cette fin.
- Selon l'intérêt et les priorités des groupes autochtones, au moins un programme élaboré conjointement dans le parc est exécuté dans le but de rapprocher les jeunes Autochtones du paysage du parc et de leur patrimoine.
- Selon l'intérêt et les priorités des groupes autochtones, au moins un programme, une initiative ou un événement élaboré conjointement est exécuté à l'intention des jeunes Autochtones dans leur collectivité, afin de leur faire mieux connaître le parc national Banff et Parcs Canada, de repérer les obstacles à l'accès au territoire et de les encourager à fréquenter le parc.
- Selon l'intérêt et les priorités des groupes autochtones et avec l'appui de réseaux de personnes-ressources clés au sein d'organisations autochtones locales et régionales, Parcs Canada élabore et exécute conjointement un programme d'embauche d'Autochtones qui met l'accent sur les jeunes.
- Tous les gestionnaires du parc connaissent et appliquent les politiques et les pratiques d'approvisionnement et de passation de marchés avec Parcs Canada afin d'accroître au maximum la participation des Autochtones aux débouchés économiques dans le parc national Banff.

Stratégie clé 4 : Établissement de liens avec la population canadienne

Parcs Canada tient à ce que la population canadienne comprenne les caractéristiques exceptionnelles, les défis et les possibilités du parc ainsi que son rôle dans l'écosystème régional et dans l'histoire et la culture des nombreuses personnes qui ont fait partie de son paysage avant et depuis sa création. Il espère que, en se familiarisant avec ces aspects du parc, les citoyens en viendront à accorder de la valeur aux parcs nationaux, se rallieront à leur cause et seront inspirés à participer à des activités de conservation et d'intendance dans leur propre localité.

À cette fin, Parcs Canada exercera son leadership dans la conservation et l'éducation, les pratiques opérationnelles et la surveillance de l'efficacité de la gestion, et il en amènera d'autres à s'impliquer dans la gestion et les activités du parc. Il créera des possibilités inclusives pour les citoyens et les visiteurs de participer de façon significative aux programmes, aux travaux de planification, à la recherche de solutions aux problèmes et à la prise de décisions clés concernant le parc, non seulement dans le parc mais aussi dans leur collectivité. L'inclusion, l'établissement d'objectifs clairs, le respect du temps, des besoins et de l'apport des participants ainsi que des communications opportunes seront autant de facteurs clés à cet égard.

Cette stratégie vise à créer un bassin de personnes averties et enthousiastes qui appuient le parc, en particulier chez les jeunes adultes, les jeunes et les nouveaux arrivants, ainsi qu'à leur permettre de se familiariser avec les efforts de conservation et les décisions du parc, de s'y impliquer et d'y contribuer. Elle vient compléter et appuyer les stratégies axées sur la protection des ressources naturelles et culturelles, la lutte au changement climatique et les opérations durables.

Objectif 4.1 : Créer un bassin de personnes averties et enthousiastes qui appuient le parc grâce à un échange étendu et systématique de renseignements, de données de recherche et de résultats de surveillance avec des intervenants du pays et d'ailleurs dans le monde.

Cibles

- En collaboration avec des organismes locaux et régionaux, Parcs Canada approfondit les connaissances du public sur la situation écologique du parc ainsi que sur les principales questions et conclusions scientifiques le concernant.
- En collaboration avec l'industrie du tourisme, Parcs Canada exerce une influence positive sur la planification du séjour et le comportement des visiteurs en investissant dans des activités promotionnelles.
- Parcs Canada démontre son leadership exemplaire dans l'élaboration de politiques sur les aires protégées et la recherche scientifique en accueillant au moins une délégation internationale tous les trois ans, en contribuant à l'élaboration de politiques ou de pratiques de gestion exemplaires nationales, en dirigeant des travaux de mise en œuvre au fil des possibilités qui se présentent et en publiant des communications ou des rapports revus par des pairs.
- Les récits présentés par Parcs Canada dans les moyens d'interprétation avec et sans personnel tiennent compte et sont représentatifs de la pleine diversité des histoires et des perspectives culturelles du parc.
- Les grands projets d'aménagement et les autres projets clés de Parcs Canada, par exemple la remise en état d'aires naturelles, la conservation de bâtiments historiques, l'archéologie d'urgence ou de recherche et la modification du tracé de sentiers, s'assortissent d'une composante d'apprentissage mise en œuvre simultanément.

Objectif 4.2 : Offrir à la population canadienne des possibilités significatives de participer à d'importantes activités de gestion du parc.

Cibles

- D'ici 2023, Parcs Canada crée, en collaboration avec des groupes autochtones, des établissements d'enseignement, des clubs étudiants et d'autres organisations, deux nouveaux programmes de mobilisation de bénévoles pour la protection des ressources culturelles. L'un s'adresse expressément aux jeunes adultes, et l'autre, aux jeunes. Au moins un de ces nouveaux programmes s'accompagne d'une stratégie de diffusion externe, pour que les participants et d'autres personnes puissent cultiver les liens établis avec le parc à partir de leur propre collectivité.
- Le taux de participation au programme de bénévolat du parc augmente de 10 % par rapport aux niveaux de 2018.
- Parcs Canada informe et mobilise systématiquement les groupes autochtones et d'autres entités, et il les consulte de façon appropriée sur la création de règlements et de plans communautaires pour le parc, l'élaboration et l'examen des plans directeurs et les propositions d'aménagement de grande envergure.
- Le Conseil consultatif sur l'aménagement, le Cercle consultatif autochtone du parc national Banff, le Conseil consultatif de Lake Louise et la Table ronde du parc national Banff tiennent des réunions régulières, conformément à leur mandat respectif.
- Parcs Canada transmet du contenu sur le parc national à des publics à Toronto, à Vancouver et à Calgary par des récits publiés dans les médias sociaux et les médias électroniques à l'échelle nationale, des activités en personne et des programmes exécutés en partenariat avec divers organismes.

Stratégie clé 5 : Gestion de l'aménagement

L'intégrité écologique sera la priorité absolue dans la gestion des parcs, y compris dans la gestion de l'aménagement. Parcs Canada adoptera une approche transparente et uniforme, et il continuera de

respecter les limites, le zonage et les modalités régissant les réserves intégrales. Tous les projets d'aménagement envisagés doivent s'inscrire de façon manifeste dans la vision et les objectifs de chaque parc, tels qu'ils sont décrits dans le plan directeur. Les projets d'aménagement aideront les visiteurs à mieux connaître les espaces naturels et culturels et à s'en rapprocher, et ils auront pour but de protéger, dans l'intérêt des générations futures, les qualités qui donnent à ces lieux patrimoniaux leur caractère distinctif.

Certains travaux d'aménagement sont essentiels pour permettre aux visiteurs d'explorer le parc national, d'en faire l'expérience et de mieux le connaître. Si elles sont conçues et situées de manière réfléchie, les installations qui en résultent peuvent renforcer directement l'histoire naturelle, culturelle et humaine du parc et aider le public à comprendre l'importance des paysages de montagnes, à les apprécier à leur juste valeur et à en profiter pleinement. Elles peuvent aussi protéger le milieu naturel de la dégradation qui accompagne parfois une forte affluence.

Les projets d'aménagement doivent venir compléter et étayer les valeurs patrimoniales du parc et engendrer des bienfaits nets pour la population canadienne. Ils doivent aussi favoriser l'accessibilité et l'inclusion tout en contribuant à l'atteinte des objectifs en matière d'écologie, de culture, de sécurité publique et d'expérience du visiteur. Cependant, ces projets ne doivent compromettre ni la splendeur panoramique qui a valu au parc son inscription à la Liste du patrimoine mondial, ni les caractéristiques naturelles, culturelles et sauvages distinctives qui attirent les visiteurs, ni la perspective pour les futurs usagers du parc de bénéficier des possibilités dont jouissent les visiteurs d'aujourd'hui.

Depuis des décennies, les intervenants ne cessent de souligner l'importance de limiter l'aménagement commercial dans le parc. Par conséquent, Parcs Canada a instauré un cadre formé de politiques et de lois qui restreint l'aménagement commercial pouvant être autorisé dans chaque collectivité, dans les stations de ski et dans les établissements d'hébergement commercial périphériques. Le respect de ces limites officielles et de ce cadre stratégique demeurera une pierre angulaire de l'approche adoptée par Parcs Canada pour la gestion de l'aménagement futur. Le réaménagement des établissements commerciaux existants jusqu'au maximum autorisé par le bail ou le permis d'occupation pourra être envisagé dans la mesure où les travaux sont conformes aux politiques applicables et respectent les exigences environnementales établies.

Cette stratégie vise à assurer la protection et la préservation des panoramas distinctifs, des étendues sauvages et de l'intégrité écologique du parc pour l'avenir, tout en autorisant les projets d'aménagement qui tiennent compte des besoins des visiteurs et qui sont durables, accessibles et inclusifs. Elle vient compléter et étayer d'autres stratégies et mesures axées sur l'authenticité et les expériences de qualité véritablement adaptées au territoire.

Objectif 5.1 : Assurer la protection à long terme de l'environnement du parc en n'autorisant que les projets d'aménagement et d'utilisation du territoire qui respectent le cadre stratégique de Parcs Canada et qui sont conformes aux lois applicables.

Cibles

- Les projets d'aménagement ou de réaménagement réalisés à l'intérieur des collectivités du parc en respectent les limites officielles. L'aménagement commercial – qui comprend notamment l'aménagement dans le but principal de fournir ou d'appuyer, en tout ou en partie, l'achat, la location ou la vente de biens et de services, dont des services d'hébergement – est conforme au plan communautaire approuvé, ne dépasse pas les surfaces de plancher maximales autorisées et est réalisé à l'intérieur des zones commerciales décrites à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.
- Tous les projets d'aménagement exécutés à l'extérieur des collectivités du parc sont conformes à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et à sa réglementation, au *Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux du Canada* et aux accords locaux d'aménagement du territoire, aux objectifs et au zonage du présent plan directeur, aux *Lignes directrices sur le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphériques et des auberges dans les parcs nationaux des Rocheuses,* aux lignes directrices Intelli-feu de

Parcs Canada, aux *Lignes directrices pour la gestion des stations de ski,* aux lignes directrices particulières et aux plans à long terme approuvés pour les stations de ski ainsi qu'à d'autres politiques ou lois pertinentes.

- À l'extérieur des collectivités du parc, aucune nouvelle parcelle de terrain n'est aliénée à des fins d'aménagement commercial par voie de bail, de permis d'occupation ou d'accord, sauf pour l'infrastructure essentielle (p. ex. infrastructure liée à l'eau et aux eaux usées) et l'infrastructure de soutien à une activité principale existante (c.-à-d. infrastructure secondaire ou d'appoint), à moins qu'il y ait un avantage clair de le faire sur le plan de l'environnement ou de la sécurité publique.
- L'empreinte aménagée à l'échelle du parc reste inchangée ou est réduite par rapport aux niveaux de 2021.

Objectif 5.2 : Repérer et prévenir ou éliminer les obstacles aux usagers du parc et aux employés qui ont des handicaps.

Cibles

- Suivant les normes conçues par l'Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité,* Parcs Canada se dote d'un plan de correction des lacunes pour les installations et les services qu'il fournit dans le parc national Banff. Ce plan présente les priorités définies et les échéanciers établis.
- Parcs Canada travaille avec des particuliers, des organisations et des experts locaux afin de veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte d'entrée de jeu dans la création et l'amélioration d'installations et de services destinés au public dans le parc.

Objectif 5.3 : Veiller à ce que les projets d'aménagement et de réaménagement reflètent la raison d'être, l'importance et le caractère du parc sans en altérer ou en dominer les principales caractéristiques, à ce qu'ils n'aient aucun impact négatif important sur les ressources du parc et, dans la mesure du possible, à ce qu'ils aient des bienfaits pour l'environnement local.

Cible

- D'ici 2023, les formulaires de demande et la documentation associée aux propositions d'aménagement précisent clairement que, outre l'accessibilité, les éléments suivants seront évalués au moment de l'examen des propositions d'aménagement ou de réaménagement et de la prise de décisions sur le sort à leur réserver :
    - Contribution au caractère distinctif du parc ainsi qu'à ses valeurs écologiques et culturelles;
    - Consommation efficace de l'énergie et de l'eau; utilisation de matériaux durables ou recyclés pour la construction;
    - Inclusion de mesures de réduction de la pollution et des déchets;
    - Application de normes de conception qui permettent la rétention et le traitement des eaux pluviales en vue d'une absorption sur place;
    - Application de normes pour le choix d'un emplacement afin de créer des zones tampons autour des parcelles fragiles;
    - Contribution à la perméabilité et à la sûreté de l'habitat pour la faune et recours à de la végétation indigène ininflammable et peu attrayante pour les animaux sauvages dans les aires paysagères.

Objectif 5.4 : Pour l'examen des propositions d'aménagement de grande envergure, instaurer un processus ouvert et transparent permettant aux groupes autochtones et au public d'accéder à de l'information et d'exprimer leur point de vue avant que des décisions sur la délivrance de permis ne soient prises.

Cibles

- D'ici 2021, les projets envisagés à l'extérieur de Banff qui ont le statut de « projets désignés » au sens de la *Loi sur l'évaluation d'impact,* ceux qui nécessitent une évaluation d'impact détaillée et

ceux qui, de l'avis du directeur, pourraient susciter de vives préoccupations chez le public sont soumis à l'examen du Conseil consultatif sur l'aménagement des parcs nationaux Banff, Yoho et Kootenay.

- Les avis publics concernant les projets d'aménagement devant être exécutés à l'intérieur de la ville de Banff sont conformes aux règlements municipaux approuvés en ce qui a trait à la publication d'avis sur les demandes de permis d'aménagement.

Stratégie clé 6 : Connectivité régionale et paysages

Les parcs nationaux des montagnes s'efforceront de contribuer à la conservation des paysages au Canada en établissant des liens écologiques et sociaux avec des entités situées au-delà de leurs limites. De nombreux aspects de la gestion du parc, par exemple la remise en état écologique, la protection civile, l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation, les corridors fauniques et le tourisme, ont une large portée à l'intérieur et au-delà des limites du parc. Parcs Canada cherchera à entretenir et à étendre ses liens de collaboration régionale afin de mieux surveiller, comprendre et gérer ces questions et d'autres enjeux à l'échelle des paysages.

Les aires protégées, leur biodiversité et leur pertinence culturelle sont intimement liées aux paysages qui les entourent. Par la planification et l'action conjointes à l'échelle du paysage, il est possible d'optimiser la qualité de l'habitat et l'efficacité des corridors de déplacement, d'accroître la superficie de l'habitat par la création d'aires protégées et d'autres mesures de gestion, de réduire à un minimum les impacts des projets d'aménagement du territoire et d'aider à accroître la résilience face au changement climatique en raccordant des paysages et en permettant aux processus écologiques de faire leur œuvre sur des parcelles antérieurement fragmentées. Ce travail concerté peut également favoriser la création de possibilités coordonnées ou améliorées pour les visiteurs et disséminer les bienfaits du tourisme à plus grande échelle.

Les terres qui bordent le parc national Banff ont différentes vocations, dont l'agriculture, l'extraction de ressources, le tourisme et les loisirs. Il faut à tout prix tenir compte de ce contexte régional pour avoir d'entrée de jeu une compréhension commune des priorités, repérer les possibilités de coordination et de communications publiques uniformes et cerner les synergies et les impacts éventuels des mesures de gestion.

Parcs Canada s'emploiera en priorité à coordonner ses stratégies régionales de gestion foncière avec les groupes autochtones et les administrations voisines. Pour ce faire, il entend solliciter activement des plans régionaux de gestion des ressources, de tourisme, de transport et de loisirs, encourager les autres entités à en concevoir et participer à leur élaboration.

Cette stratégie vise à améliorer les services fournis aux visiteurs et la gestion des ressources naturelles et culturelles du parc, par l'échange d'outils et de pratiques exemplaires de gestion foncière ainsi que par la coordination, la collaboration, la surveillance et la planification à l'échelle des paysages en Alberta et en Colombie-Britannique. Elle est intimement liée et sert de complément à d'autres stratégies axées sur la prestation d'expériences de qualité aux visiteurs, la sensibilisation des visiteurs et la transmission de renseignements ainsi que la conservation des ressources. En outre, cette stratégie assurera la protection et la mise en valeur conjointes du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Objectif 6.1 : Coordonner la gestion foncière, la protection des ressources naturelles et culturelles ainsi que la prestation d'expériences aux visiteurs avec les administrations voisines.

Cible

- Parcs Canada se penche davantage sur les défis et les possibilités qui se présentent à l'échelle du paysage en siégeant à des groupes régionaux et interservices. Il se concentre sur des questions et des initiatives régionales ayant trait à la planification conjointe de brûlages dirigés et à la gestion concertée du combustible, à la coordination de mesures de gestion des affrontements humains-animaux sauvages, au rétablissement d'espèces en péril, à la gestion de bassins hydrographiques,

à la lutte contre les espèces envahissantes, à la gestion du tourisme et de l'affluence, aux corridors fauniques et à la conservation du bison.

Stratégie clé 7 : Changement climatique et gestion adaptative

Les parcs nationaux des montagnes ont pour mission de protéger et de représenter des caractéristiques particulières du patrimoine naturel du Canada. Ils englobent des ressources naturelles, des ressources culturelles et des paysages qui figurent parmi les plus importants du pays et qui subissent déjà les effets du changement climatique. À cet égard, les parcs nationaux offrent au Canada d'excellentes possibilités de contribuer à une connaissance plus approfondie du changement climatique et de ses effets à long terme. Parcs Canada est résolu à protéger les écosystèmes des parcs dans l'intérêt des générations futures en exerçant un leadership dans l'exécution d'opérations durables et dans la gestion adaptative en réponse aux impacts du changement climatique. Les parcs nationaux des montagnes continueront de collaborer avec d'autres entités à l'étude et à la surveillance du changement climatique ainsi qu'à la sensibilisation du public à ses impacts.

Il est évident que le changement climatique pourrait avoir des effets cumulatifs majeurs sur les ressources naturelles et culturelles et sur l'utilisation du parc et que ces effets pourraient toucher tous les aspects de la gestion du parc. L'eau, en particulier, deviendra une ressource de plus en plus précieuse, qu'il faudra gérer soigneusement pour pouvoir assurer l'intégrité écologique ainsi que l'approvisionnement des collectivités du parc, des visiteurs et des localités situées en aval.

Pour que le parc national Banff continue de fournir une gamme complète de services écosystémiques à la région et puisse être légué intact au peuple canadien, les facteurs liés au changement climatique et les mesures de lutte doivent faire partie intégrante de tous les aspects du travail de Parcs Canada, y compris la gestion des biens et les opérations, l'aménagement du territoire, l'étude et la gestion des ressources naturelles et culturelles, les services aux collectivités et aux visiteurs, la sécurité publique et les communications.

Cette stratégie a pour but d'intégrer la réflexion sur le changement climatique et les mesures de lutte aux approches de gestion et aux opérations actuelles de Parcs Canada (y compris à ses réseaux de transport), de renforcer la capacité des spécialistes et des gestionnaires du parc de définir les impacts locaux et régionaux du changement climatique, de les prédire et d'y réagir efficacement ainsi que de contribuer à l'atteinte de l'objectif du gouvernement du Canada et de Parcs Canada au chapitre des émissions de gaz à effet de serre, soit une réduction de 40 % par rapport aux niveaux de 2005-2006 d'ici 2029-2030.

Objectif 7.1 : Veiller à ce que les décisions, les mesures et les opérations du parc tiennent compte du changement climatique et y soient adaptées.

Cibles

- Parcs Canada comprend mieux les effets possibles du changement climatique sur les ressources, les biens et la fréquentation du parc grâce aux mesures suivantes :
    - Obtention de conseils, de renseignements et de pratiques exemplaires auprès de groupes autochtones, de scientifiques et d'autres intervenants sur les effets du changement climatique et les stratégies de lutte;
    - Surveillance des changements dans les températures, les précipitations, l'enneigement, le régime d'écoulement des cours d'eau et l'étendue du milieu alpin;
    - Soutien ou collaboration par d'autres moyens à des recherches entourant les impacts du changement climatique sur les ressources naturelles ou culturelles ou sur l'affluence dans les milieux alpins;
    - Évaluation des risques pour les composantes de base des ressources, des biens, des opérations et des services du parc qui pourraient être touchées par le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes.
- Parcs Canada intègre les facteurs liés au changement climatique et à la durabilité dans son processus décisionnel, ses programmes et ses opérations en élaborant pour le parc national Banff un plan de lutte au changement climatique qui renferme les éléments suivants :

- principes directeurs pour la gestion et l'exploitation du parc;
- secteurs prioritaires (fondés sur la recherche et l'évaluation des risques) et options d'adaptation là où elles existent;
- cibles et échéanciers pour l'atténuation des risques auxquels sont exposés les personnes, les principaux biens, les opérations et les services en cas de phénomène météorologique extrême;
- cibles et échéanciers pour réduire la contribution du parc aux émissions de gaz à effet de serre directes (portée 1) et indirectes (portée 2) par les moyens suivants : augmenter le pourcentage de véhicules hybrides ou sans émissions, accroître l'efficacité énergétique des installations existantes, augmenter de 25 % le recours à de l'énergie propre par rapport aux niveaux de 2020 en consommant de l'électricité issue de sources renouvelables et produite sur place ou achetée à distance, réduire la quantité de déchets produits et améliorer les pratiques de réacheminement des déchets;
- plan visant à encourager les entreprises en exploitation dans le parc à agir afin de réduire leurs émissions de carbone, à sensibiliser le public et les intervenants aux effets du changement climatique, à promouvoir le rôle que jouent les parcs nationaux en tant qu'étalons pour l'évaluation des incidences du climat sur le monde naturel et à favoriser des choix écologiques dans le parc aussi bien qu'à domicile.

Comme le changement climatique est un problème complexe et en constante évolution, le plan est examiné et actualisé tous les cinq ans ou à des intervalles plus rapprochés au besoin.

Objectif 7.2 : Montrer l'exemple par des pratiques opérationnelles durables.

Cibles

- Les granulats nécessaires à la construction d'installations et à l'entretien continu des routes sont extraits de l'extérieur du parc ou, lorsque cela n'est pas possible, de sources déjà perturbées dans les zones IV et V du parc, conformément à la stratégie de gestion des granulats dans les parcs des montagnes (2019) et aux résultats de l'examen environnemental approprié.
- D'ici 2023, Parcs Canada dresse un plan de déclassement pour les biens qui ne servent plus. Ce plan s'assortit d'une stratégie d'assainissement et de remise en état des sols et de la végétation s'il y a lieu, et il prévoit une évaluation des ressources culturelles et de l'habitat faunique, selon les besoins.
- D'ici 2023, un protocole de gestion des déversements est approuvé et mis en place pour protéger l'eau souterraine, les cours d'eau et les ressources terrestres contre les substances toxiques.
- Parcs Canada gère les ressources en eau douce du parc de manière à éviter que ses propres opérations et les nouvelles installations proposées n'en fassent une consommation qui nuit à l'écosystème ou qui diminue la qualité de vie des résidents de la région environnante.

Stratégie clé 8 : Transport durable des personnes

Pour s'assurer un avenir durable, le parc national Banff ne peut pas se contenter de répondre à la demande croissante des visiteurs en développant l'infrastructure liée à la circulation. Cette stratégie vise plutôt à créer un réseau qui va au-delà des autobus et des terrains de stationnement pour englober toute l'expérience de séjour dans un parc national, c'est-à-dire un réseau où les moyens d'accéder à des destinations et de s'y déplacer font partie intégrante de l'expérience et du legs du parc national au même titre que les paysages, les ressources naturelles et les ressources culturelles. Plutôt que de dépendre exclusivement du transport en commun à grande échelle et de l'infrastructure bâtie, ce réseau compterait plusieurs composantes de petite et de moyenne envergure qui pourraient être réunies, renforcées, accrues ou réduites au gré des préférences des visiteurs, des circonstances et de l'évolution des technologies. Il reconnaîtrait le contexte particulier de l'exploration d'un parc national et le fait qu'une approche unique ne convient pas à tous. Véritable modèle de réflexion globale, de planification intégrée et de transport écologique, ce réseau de transport des personnes *contribuerait à assurer au parc un avenir durable tant sur le plan environnemental que sur le plan économique ainsi qu'à consolider la*

renommée de Parcs Canada comme chef de file de la protection de l'environnement et fournisseur d'expériences patrimoniales.

Comme presque partout en Amérique du Nord, les routes du parc accueillent de plus en plus d'automobilistes. Dans l'ensemble, le débit de circulation dans le parc a connu une hausse de 30 % dans les dix dernières années. Sur certaines routes, telles que Lake Louise Drive, la hausse est de l'ordre de 70 %. Le parc accueille environ 8,3 millions de véhicules par année. Environ la moitié d'entre eux transportent des visiteurs, et l'autre moitié, des passagers en route vers d'autres destinations.

Il en résulte que l'infrastructure de transport, par exemple les terrains de stationnement et les voies d'arrêt, atteint son point de saturation par moments. Les recherches révèlent cependant que l'ajout de terrains de stationnement et de voies d'arrêt représente, au mieux, une solution temporaire. L'aménagement de places de stationnement supplémentaires, surtout si elles sont accessibles gratuitement, ne fait que favoriser l'utilisation du véhicule particulier (Christiansen, Engebretsen, Fearnley et Hansen, 2017). À son tour, ce recours accru aux véhicules a pour effet d'intensifier la congestion et d'accroître les émissions de gaz à effet de serre, les véhicules légers tels que les automobiles émettant au-delà de quatre fois plus de gaz à effet de serre que toute la flotte d'aéronefs intérieurs du pays (*Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada,* 2019). En outre, l'aménagement de terrains de stationnement et d'autres éléments d'infrastructure nécessite généralement l'utilisation de terres non aménagées du parc, ce qui suppose la perte à long terme de services écosystémiques et de parcelles d'habitat faunique, de même qu'une éventuelle disparition permanente de ressources culturelles telles que des sites archéologiques.

Cette stratégie vise à faire en sorte que les visiteurs et les résidents du parc puissent se déplacer de manière confortable, efficace et durable dans le parc tout en optimisant les possibilités d'accès et la qualité de l'expérience offerte. Pour atteindre cet objectif, il faudra tenir compte de la capacité de l'infrastructure, des objectifs liés à l'intégrité écologique et à l'expérience du visiteur, de la sécurité et de la nécessité de réduire les conflits possibles entre groupes de visiteurs. Dans cette optique, Parcs Canada pourrait recourir aux mesures suivantes : maximiser l'utilisation de l'infrastructure de transport existante, instaurer des systèmes intégrés de réservation ou de planification d'itinéraires, accorder un accès préférentiel aux moyens de transport sans émissions ou multi-occupants, gérer les places de stationnement et limiter la durée du séjour en période d'affluence maximale. Cet objectif est renforcé par d'autres stratégies et mesures auxquelles il est étroitement lié, à savoir celles qui concernent l'expérience du visiteur et la réduction des effets du changement climatique sur les ressources du parc.

Objectif 8.1 : Améliorer les moyens d'accéder au parc et de s'y déplacer afin de créer un système durable et intégré à l'expérience du visiteur.

Cibles

- Parcs Canada élabore un plan complet pour le transport des personnes dans le parc. Ce plan présente des buts, des objectifs et des cibles mesurables pour les dix années à venir, et il tient compte de l'offre de transport locale, régionale, municipale et privée, des allées piétonnières et des sentiers existants, des principales attractions ainsi que des niveaux d'affluence et des profils de fréquentation actuels et prévus. Comme la fiabilité, la fréquence et le caractère abordable sont des atouts connus pour la promotion des transports en commun et leur adoption par le public, le plan présente une approche qui tient manifestement compte de ces facteurs.
- À la lumière du plan susmentionné et en collaboration avec d'autres organismes et intervenants, Parcs Canada met en œuvre une stratégie de communications visant à promouvoir l'adoption de moyens de transport durables pour explorer le parc.
- Un programme est mis sur pied pour assurer une utilisation plus efficace et efficiente de l'infrastructure de stationnement partout dans le parc pendant les périodes de forte affluence.
- Un portail unique propose diverses options en ligne aux visiteurs afin de leur permettre de réserver des moyens de transport écologiques pour accéder au parc et s'y déplacer. Les possibilités de relier ce système à d'autres expériences dans le parc et à des services d'hébergement sont également explorées.

- Des installations de stationnement sécuritaires sont mises à la disposition des cyclistes aux principales attractions du parc à l'extérieur des collectivités, et toutes les composantes du réseau de transport en commun peuvent prendre des vélos en charge.
- Des bornes de recharge pour véhicules électriques sont accessibles aux attractions clés du parc qui ont accès au réseau électrique.
- Parcs Canada sollicite des manifestations d'intérêt de la part des entreprises pour la mise à l'essai de solutions de transport durable ou autopropulsé de petite et de moyenne envergure dans le parc.
- Dans la mesure du possible, Parcs Canada appuie le travail des municipalités, du district en voie d'organisation, des entreprises de la région, de la Bow Valley Regional Transit Services Commission et d'autres entités qui cherchent à mettre en place des réseaux de transport pour la vallée de la Bow afin de réduire la congestion à l'intérieur et à l'extérieur des collectivités du parc et de faciliter l'accès aux sentiers, aux campings, aux promenades et aux aires de fréquentation diurne.

Stratégie clé 9 : Collectivités du parc

En tant que centres de services aux visiteurs, les collectivités des parcs nationaux des montagnes jouent un rôle essentiel dans l'exécution du mandat de Parcs Canada. Les limites spatiales et les plafonds d'aménagement seront respectés, et les collectivités de parc national fourniront, par des pratiques durables sur le plan écologique, des services et des installations qui concourent directement à l'atteinte des grands objectifs du parc.

Les collectivités de parc national servent principalement de centres de services aux visiteurs. Elles doivent aussi procurer un milieu de vie confortable aux résidents admissibles du parc. Les collectivités doivent assumer ce double rôle tout en préservant un caractère communautaire qui respecte et représente le parc national. Pour préserver ce caractère et assurer la protection des terres environnantes, l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* précise les limites spatiales de chaque collectivité et les surfaces de plancher commerciales maximales que chacune est autorisée à aménager.

Il est estimé que, pendant leur séjour dans le parc national Banff, 80 % des quatre millions de visiteurs du parc s'arrêtent à Banff ou à Lake Louise ou dans les deux collectivités. Pour bon nombre d'entre eux, l'expérience entière se limite à une visite de la ou des collectivités et des secteurs adjacents, alors que, pour d'autres, les collectivités servent de tremplin vers des aventures de plus grande envergure dans le parc. Les collectivités sont des vitrines où sont exposés tous les aspects du patrimoine naturel et culturel du parc, que les visiteurs peuvent découvrir par des possibilités d'éducation bonifiées et par du personnel et des résidents bien renseignés. C'est également là que les nouveaux visiteurs sont initiés à la valeur du parc, à la nécessité d'en faire une utilisation respectueuse et aux moyens de profiter sans danger du plein air.

Les résidents de Banff élisent un maire et un conseil municipal qui sont responsables de la gestion et de l'administration de la collectivité dans certaines limites. La collectivité de Lake Louise, pour sa part, est administrée directement par Parcs Canada avec l'aide et la rétroaction d'un conseil consultatif communautaire.

Le logement des résidents admissibles représente un problème dans les deux localités. Même s'il n'est pas prévu que tous les besoins en logement seront comblés dans les deux collectivités, Parcs Canada continuera de s'employer en priorité à fournir aux résidents admissibles des logements abordables et appropriés en s'appuyant sur des principes d'aménagement durable du territoire et de transport écologique.

De plus, Parcs Canada s'assurera que toutes les personnes qui occupent des résidences dans les collectivités répondent aux exigences énoncées dans le bail et dans le *Règlement sur les baux et les permis d'occupation des parcs nationaux*. Il les obligera à faire une déclaration solennelle ou sous serment et, au

besoin, à fournir de la documentation avant de consentir à toute transaction de location, et il enquêtera sur chaque plainte.

Chaque collectivité de parc est régie par un plan communautaire qui doit être conforme aux orientations énoncées dans le plan directeur et aux lois applicables. Les plans communautaires de Lake Louise et de Banff ont été approuvés par le ministre responsable de Parcs Canada et déposés au Parlement en 2003 et en 2008 respectivement. Ils doivent tous deux être actualisés.

Cette stratégie vise à faire en sorte que les visiteurs se sentent les bienvenus dans le parc et à ce que leurs expériences soient enrichies par la présence de collectivités aménagées de façon réfléchie qui leur offrent une gamme variée de services, d'installations et de possibilités, tout en conservant un caractère communautaire qui respecte le contexte du parc national, le contenu du présent plan directeur et les limites de croissance décrites dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Elle est étroitement liée et sert de complément aux autres stratégies axées sur la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs, les communications et l'éducation ainsi que la protection de l'environnement.

Objectif 9.1 : Voir à ce que Lake Louise et Banff demeurent des centres de services durables et des lieux d'accueil, d'orientation et de rassemblement qui permettent aux visiteurs d'explorer le parc, tout en offrant un milieu de vie confortable aux résidents admissibles.

Cibles

- Parcs Canada met en œuvre pour la collectivité de Lake Louise un plan d'interprétation qui vise à favoriser la transmission de connaissances sur l'écologie et l'histoire humaine du parc, de même que l'appréciation et le respect de l'environnement local.
- Parcs Canada améliore les panneaux d'orientation et le réseau de sentiers qui relient les collectivités de Banff et de Lake Louise au reste du parc, pour veiller à ce qu'ils facilitent l'exploration du parc national. Dans la mesure du possible, il tient compte de programmes et de services connexes, par exemple les communications, l'interprétation et les agréments jalonnant les sentiers.
- De nouveaux travaux de réduction des risques d'incendie sont exécutés autour de Banff et de Lake Louise, et les lignes d'arrêt existantes sont entretenues de façon à réduire les risques auxquels sont exposées les collectivités. De plus, le risque d'incendie dans la vallée de la Bow est réduit grâce à de nouvelles recherches et à l'exécution continue de projets d'éclaircie du combustible et de brûlage dirigé à l'échelle du paysage.
- Selon les intérêts et les priorités des groupes autochtones, Parcs Canada encourage et appuie les discussions entre des représentants autochtones et des entreprises en exploitation dans les collectivités, en vue d'assurer une représentation authentique de la culture et de l'histoire des Autochtones et de faciliter leur participation à la vie sociale, culturelle et économique des collectivités du parc.
- Dans un délai de cinq ans après l'approbation du présent plan, Parcs Canada dépose au Parlement un plan communautaire actualisé pour Banff et pour Lake Louise. Ces plans communautaires sont compatibles avec le présent plan directeur et les principes d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement, d'intendance de l'environnement et de conservation du patrimoine, et ils sont conformes à toutes les lignes directrices établies par le ministre pour la tenue d'activités appropriées dans les collectivités du parc. Chacun de ces deux plans doit décrire ce qui suit :
    - la raison d'être et les objectifs de la collectivité;
    - les terres et les zones commerciales de la collectivité, de même que les surfaces de plancher commerciales maximales autorisées dans chacune des zones, telles qu'elles sont décrites à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada;*
    - la stratégie adoptée pour la gestion de la croissance commerciale;
    - l'utilisation optimale des terres de la collectivité, eu égard à la vocation et au caractère des terres réservées au logement, aux services publics, à la protection de l'environnement et aux parcs publics;
    - la stratégie de préservation, de protection et de commémoration des ressources patrimoniales;

- l'approche adoptée pour devenir une collectivité modèle au chapitre de la gestion de l'environnement, du développement durable et du tourisme tout en concourant à l'atteinte de l'objectif d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement;
- le cadre de surveillance et de reddition de comptes établi pour la collectivité afin de mesurer les progrès accomplis dans l'atteinte de l'objectif d'absence d'impacts négatifs nets sur l'environnement.

7.0 Secteurs

La gestion sectorielle met l'accent sur certains secteurs du parc national qui engendrent des problèmes de gestion complexes, par exemple les secteurs de grande valeur naturelle ou culturelle qui accueillent de nombreux visiteurs, qui suscitent un vif intérêt public et qui renferment une infrastructure importante (biens bâtis). Il faut souvent accorder à ces secteurs une attention particulière et y appliquer des mesures spéciales pour en protéger les écosystèmes naturels et en préserver l'intégrité écologique tout en favorisant la création d'expériences de grande qualité pour les visiteurs. Dans le cas du parc national Banff, les trois secteurs suivants nécessitent ce niveau d'attention : la ville de Banff, le secteur de Lake Louise et le secteur du réservoir Minnewanka.

7.1 Ville de Banff

Officiellement constituée en municipalité de l'Alberta en 1990, la collectivité de Banff aspire à être un chef de file mondial de la protection de l'environnement et un modèle de tourisme durable. En tant que collectivité de parc national, elle doit, par ses politiques, ses programmes et ses pratiques, continuer de témoigner d'un engagement exemplaire à l'égard de l'intendance environnementale et d'encourager les visiteurs à apprécier le patrimoine naturel et culturel ainsi que la beauté et la majesté de l'une des aires protégées les plus importantes de la planète.

Banff s'est dotée d'une structure de gouvernance unique en son genre qui est liée au cadre législatif et stratégique de Parcs Canada, en particulier au *Plan directeur du parc national du Canada Banff*, à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (L.C. 2000, ch. 32) ainsi qu'à diverses lois et politiques environnementales.

L'accord de constitution conclu par le gouvernement de l'Alberta et le Canada (et les modifications qui y ont été apportées jusqu'au 21 mai 1998 inclusivement) décrit comme suit la raison d'être et les objectifs de la ville :

- continuer de faire partie d'un site du patrimoine mondial;
- servir principalement de centre pour les visiteurs du parc et leur fournir un hébergement ainsi que d'autres biens et services;
- fournir la gamme la plus large possible de services d'interprétation et d'orientation aux visiteurs du parc;
- conserver un caractère communautaire qui cadre avec le milieu naturel environnant;
- fournir un milieu de vie confortable aux personnes qui doivent y habiter afin de lui permettre d'exercer sa fonction première.

L'accord de constitution décrit également les droits, les obligations, les pouvoirs, les responsabilités et les fonctions de l'administration municipale, et il confère au ministre responsable de Parcs Canada le titre de propriété du territoire, les pouvoirs sur les questions environnementales (y compris les mesures d'atténuation nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement) et la responsabilité d'approuver les règlements municipaux sur l'aménagement du territoire. Il exige que les règlements et les décisions du conseil et de l'administration de la Municipalité de Banff soient conformes au plan directeur et aux autres lois applicables, notamment celles qui établissent les limites spatiales de la ville et les superficies commerciales maximales autorisées (*Loi sur les parcs nationaux du Canada*, 2000).

Carte 3. Ville de Banff

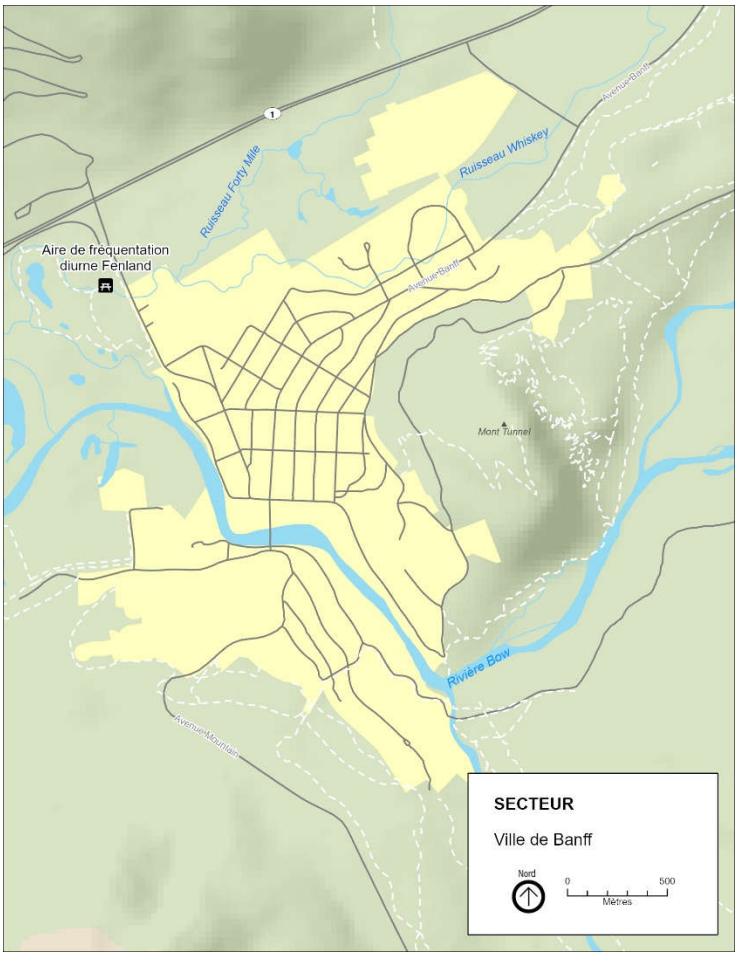

Les superficies commerciales maximales autorisées par l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* s'élèvent à 361 390 m² dans la collectivité, soit la somme de ce qui suit : les surfaces qui étaient déjà aménagées dans les zones commerciales de la ville en juin 1998 ou que Parcs Canada avait approuvées antérieurement et une superficie commerciale supplémentaire encore non aménagée de 32 516 m².

Cet espace commercial est maintenant entièrement attribué. Lorsqu'il aura été complètement aménagé, tous les projets d'aménagement futurs devront nécessairement consister en des travaux de réaménagement. Même si l'aménagement et le réaménagement relèvent du pouvoir discrétionnaire de l'administration municipale, Parcs Canada veille à ce que les projets d'aménagement et les autres activités se conforment aux normes environnementales, au plan directeur et aux limites décrites dans la législation.

Il est prévu que les projets d'aménagement commercial entrepris dans la ville seront confinés aux zones commerciales décrites à l'annexe 4 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Cependant, il convient de souligner la présence de certaines installations commerciales antérieures au zonage actuel dans d'autres secteurs de la ville. Dans la plupart des cas, ces installations hébergent des activités auxiliaires ou secondaires et se trouvent dans des zones résidentielles (p. ex. gîtes touristiques ou auberges et entreprises à domicile) et, à l'occasion, dans des zones de services publics (p. ex. centres d'information et musées assortis de boutiques de cadeaux, qui constituent des activités secondaires). Il est prévu que les activités exercées dans ces installations se poursuivront, mais qu'elles nécessiteront une gestion soigneuse au fil des ans.

La Municipalité devra se concentrer sur plusieurs dossiers dans la prochaine décennie, notamment la mise en place de mesures pour contrer les effets du changement climatique, la promotion et le développement continus de moyens de transport actif durables, dont un service de transport en commun entre Calgary et la vallée de la Bow (incluant Canmore, Banff et Lake Louise), la réduction de la congestion sur les routes, la promotion du transport actif, la protection civile, la fourniture de logements aux résidents admissibles dont les besoins ne sont pas comblés par le marché et la poursuite des efforts déployés pour que Banff reste un lieu de résidence, de villégiature et de travail dynamique et riche sur le plan culturel pour les générations à venir. La Municipalité travaillera de concert avec des partenaires à l'élaboration de stratégies pour s'adapter à l'affluence accrue.

Objectif 7.1.1 : Aider la ville à atteindre les objectifs décrits dans son accord de constitution de manière durable et conforme aux politiques et aux lois applicables au parc national.
Cibles

- Les installations de Banff répondent aux exigences suivantes :
    - éviter d'obstruer les panoramas qui s'offrent aux piétons au centre-ville, le long de l'avenue Banff, de la rue Bear, de la rue Buffalo, de la rue Beaver et de l'avenue Bow ainsi que sur le sentier de la Rivière-Bow. Ces panoramas comprennent : la vue sur le mont Cascade depuis l'avenue Banff et la rue Muskrat, la vue sur le mont Rundle depuis la rue Buffalo et le parc Central ainsi que la vue sur le mont Bourgeau depuis le sentier de la Rivière-Bow et le pont de l'avenue Banff;
    - assurer le respect des principes Intelli-feu;
    - respecter les processus naturels dans la mesure du possible, notamment en restant hautement perméables à la faune, en réduisant la pollution lumineuse et en restreignant le plus possible les impacts de la végétation non indigène.
- Les surfaces disponibles et le caractère des zones résidentielles sont maximisés à des fins de construction de logements pour les résidents admissibles par les moyens suivants :
    - D'ici la fin de 2023, la Municipalité de Banff établit des limites claires pour régir le nombre d'entreprises à domicile autorisées, notamment les gîtes touristiques;
    - La Municipalité interdit les nouvelles auberges de type gîte touristique et s'abstient de reconduire le permis de celles qui ont cessé leurs activités ou laissé échoir leur permis depuis au moins six mois. Elle peut accroître la surface de plancher brute de l'habitation/la parcelle distincte d'un employé résident, à condition que cette mesure soit conforme à l'ensemble des autres dispositions de son règlement sur l'aménagement du territoire. Cependant, elle n'autorise pas l'agrandissement des surfaces de plancher brutes utilisées en tout ou en partie pour loger ou servir des clients. De même, elle interdit le déplacement des auberges de type gîte touristique sur des lots ou des parcelles qui ne servent pas déjà aux mêmes fins.
    - Dans les cas où l'activité commerciale existante représente la vocation principale d'une parcelle située dans une zone résidentielle (p. ex. auberge de type gîte touristique, établissement de restauration ou station-service), l'entreprise n'est pas autorisée à étendre ses activités ou à agrandir sa surface de plancher commerciale.
- La ville est représentative de son statut de collectivité de parc national, et elle se fond dans le paysage environnant. Pour ce faire, elle maintient les superficies désignées PP (forêt-parc publique) et PE (protection de l'environnement) aux niveaux établis au 31 décembre 2020 et interdit tout projet d'aménagement commercial dans ces zones.
- Les installations de la zone PS (services publics) se limitent à celles qui ont une vocation institutionnelle, gouvernementale, éducative ou communautaire et qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des résidents admissibles. Les installations commerciales sont interdites dans cette zone, sauf s'il s'agit d'installations auxiliaires qui servent à appuyer la vocation institutionnelle, gouvernementale, éducative ou communautaire principale du bâtiment ou de la parcelle. Les activités et installations commerciales non conformes qui existaient déjà dans cette zone en juin 1998 bénéficient d'une protection des droits acquis.
- L'administration municipale veille à ce que les impacts des activités opérationnelles et des projets connus et en cours dans la ville soient bien compris et à ce que les stratégies de gestion de

l'environnement et d'atténuation qui s'imposent soient clairement définies. À cette fin, elle soumet les documents suivants à l'approbation de Parcs Canada :
    - En 2023, une évaluation d'impact courante préapprouvée pour les activités courantes applicables à l'intérieur de la collectivité et dans les secteurs adjacents qui relèvent de sa responsabilité;
    - En 2023, une évaluation d'impact liée à son permis de prélèvement d'eau pour l'approvisionnement en eau potable et l'élimination des eaux usées de la collectivité;
    - En 2025, une analyse et une évaluation de ses réseaux de collecte des eaux pluviales afin d'orienter le contenu des futures politiques de gestion des eaux pluviales, qui serviront à leur tour de point de départ pour l'élaboration du plan de gestion des eaux pluviales.
- Parcs Canada termine le groupement des terres du côté est du pâté de maisons 200 de l'avenue Banff pour les besoins du parc national, en particulier pour l'aménagement d'installations qui renforcent les liens entre le centre-ville de Banff et le reste du parc et qui aident les visiteurs à approfondir leur connaissance et leur compréhension de l'écologie et de l'histoire humaine du secteur ainsi que de l'écosystème régional. Les futurs projets de réaménagement de ces parcelles tiennent compte de leur emplacement au cœur de la vie civique de la ville, intègrent des normes élevées de conception urbaine, d'architecture paysagère et de durabilité environnementale et reflètent les solides lignes directrices de la ville en matière d'esthétique et d'architecture des montagnes. Ces règles s'appliquent aussi aux espaces publics associés aux installations. À court terme, Parcs Canada et la Municipalité de Banff travaillent ensemble afin de favoriser la création d'un espace ouvert dynamique et intégré au centre-ville.

7.2 Secteur de Lake Louise

Le secteur de Lake Louise occupe un territoire de 22 500 ha au cœur du parc national Banff. Il s'étend jusqu'à la limite des parcs nationaux Banff et Yoho à l'ouest et jusqu'au col Boulder à l'est, et il englobe le lac Louise et le lac Moraine, le village de Lake Louise ainsi que la station de ski Lake Louise. Ce secteur est coupé en deux par la haute Bow, la voie ferrée du Chemin de fer Canadien Pacifique, les quatre voies de la Transcanadienne et plusieurs routes secondaires. Les lacs alpins aux eaux turquoise situés au pied des pics de la ligne continentale de partage des eaux donnent accès à des panoramas splendides et emblématiques qui attirent des millions de visiteurs par année. Il s'agit de l'une des destinations les plus courues des parcs des montagnes, et l'affluence se chiffrait à environ 3,25 millions de personnes en 2018[1].

Le côté ouest de la rivière Bow est sillonné d'environ 72 km de sentiers, et le côté est, de 18 km de sentiers. Pendant les mois d'été, la plupart des visiteurs s'éloignent peu des aires d'observation des panoramas et des sentiers qui bordent le lac ou des belvédères aménagés près du téléphérique de la station de ski Lake Louise. Un faible pourcentage de visiteurs explorent des sentiers d'une journée qui mènent au lac Agnes, à la plaine des Six Glaciers ou aux lacs Consolation. Certains cherchent à s'immerger plus profondément dans la nature en parcourant des sentiers de plus longue durée en milieu sauvage ou en s'adonnant à l'alpinisme. En hiver, les possibilités récréatives comprennent le patinage, le ski nordique, la raquette, le ski de randonnée, l'escalade sur glace et le ski alpin à la station de ski Lake Louise.

Ce secteur est également important pour la faune. En effet, deux corridors fauniques traversent la vallée parallèlement à la rivière. Le corridor Fairview, du côté sud-ouest, se trouve entre le village de Lake Louise et le lac Louise, tandis que le corridor Whitehorn, du côté nord-est, est délimité par la clôture de la Transcanadienne et les pentes intermédiaires boisées du mont Whitehorn. Ces corridors représentent des axes de déplacement importants pour les espèces qui préfèrent se tenir à l'écart des humains dans un secteur contraint par de l'infrastructure et des pentes de montagne escarpées. Ils procurent aussi un habitat aux animaux résidents qui s'éloignent peu de ce secteur. En outre, le secteur de Lake Louise fait partie du territoire de reproduction du grizzli. Le maintien d'un habitat sûr pour les ours et la réduction des risques d'affrontements humains-animaux sauvages constituent des objectifs clés.

[1] Données tirées des compteurs de circulation et fondées sur une estimation de 2,4 personnes par véhicule.

Carte 4. Secteur de Lake Louise

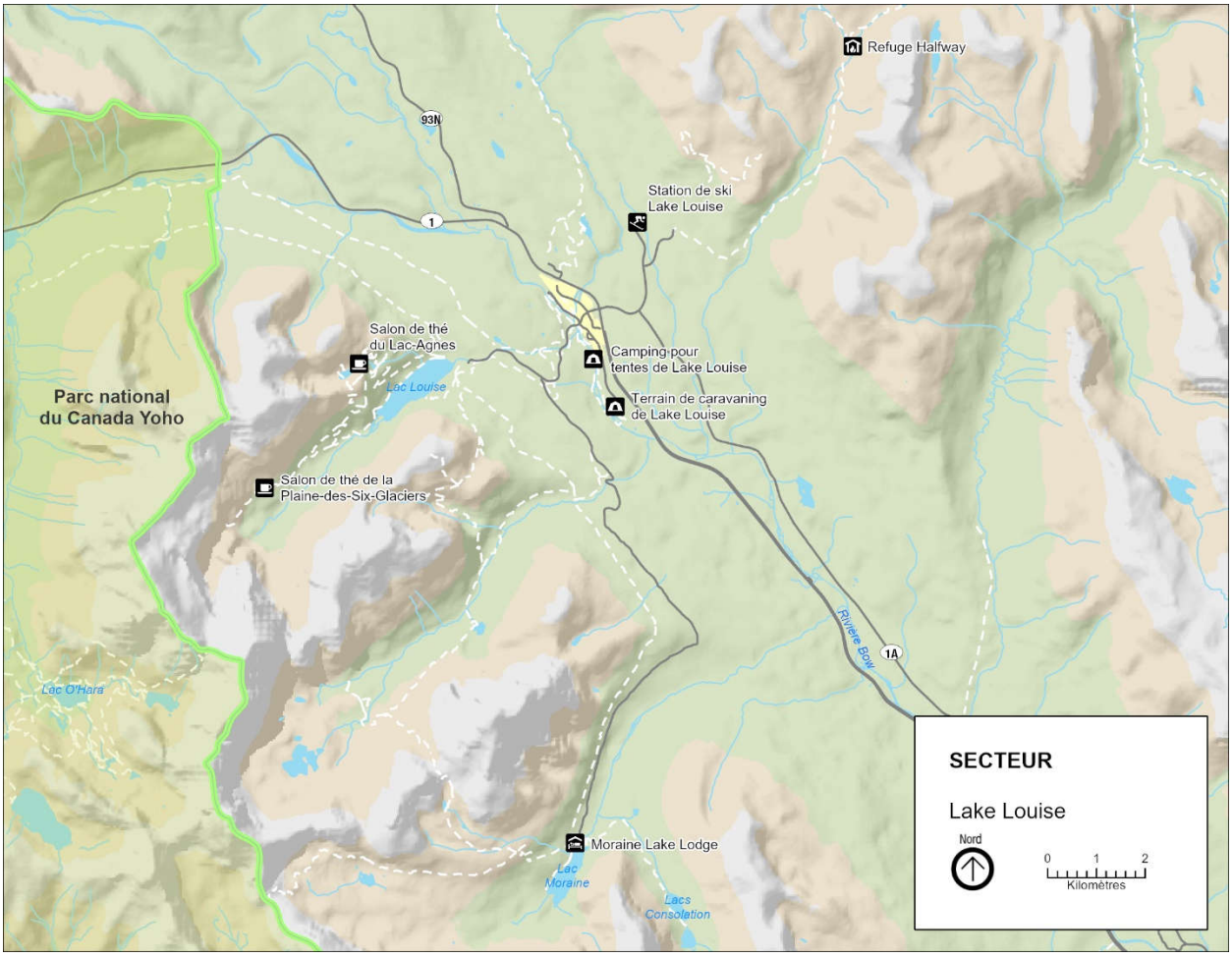

La forte affluence pendant les saisons sans neige a engendré un certain nombre de problèmes de gestion dans le secteur de Lake Louise. Le volume de circulation dépasse souvent la capacité d'accueil des terrains de stationnement et de l'infrastructure routière. Les terrains de stationnement des lacs Louise et Moraine sont souvent pleins dès le lever du soleil, et les routes, engorgées par des files de véhicules qui peuvent s'étendre jusqu'à la Transcanadienne. L'infrastructure d'appui aux visiteurs, telle que les toilettes, les aires de pique-nique et les voies d'arrêt, est insuffisante pour répondre à cette forte demande. Par conséquent, il se peut que l'expérience du visiteur soit appauvrie par des retards, de la frustration et d'autres désagréments causés par la saturation touristique. Les impacts sur l'environnement, dont la perturbation de la faune, une perte d'efficacité des corridors fauniques et des dommages causés à la végétation, pourraient s'amplifier et s'intensifier.

Parcs Canada a pris de nombreuses mesures pour accroître l'intégrité écologique et enrichir l'expérience du visiteur dans le secteur de Lake Louise. Des mesures destinées à réduire les affrontements humains-animaux sauvages ont été instaurées, dont des exigences visant la randonnée à quatre, l'amélioration des lignes de vue le long des sentiers de randonnée et la fermeture temporaire de secteurs, au besoin. Les installations d'appui aux visiteurs, notamment les toilettes, les centres d'accueil et les panneaux d'interprétation, ont subi des améliorations. Un réseau de transport en commun a été créé afin d'enrichir l'expérience du visiteur et de réduire la congestion sur les routes. Ce réseau est en voie d'intégration avec le réseau régional de transport en commun.

Les travaux de préservation et de rétablissement de l'intégrité écologique se concentreront sur l'accroissement de la connectivité de l'habitat, la réduction des affrontements humains-animaux sauvages

et la diversification des parcelles d'habitat afin d'accroître les bienfaits pour la faune et de réduire les risques d'incendie. Les efforts déployés pour enrichir l'expérience du visiteur seront focalisés sur la création d'un réseau de transport en commun intégré, l'amélioration des communications et l'accroissement de l'accessibilité et de l'inclusivité des installations et des services destinés aux visiteurs. Le secteur de Lake Louise demeurera une destination courue, mais les réseaux de transport, les installations d'appui aux visiteurs et les stratégies de gestion l'aideront à accueillir un nombre durable de voyageurs tout en permettant à la faune de continuer d'occuper le territoire et d'y circuler. Les visiteurs seront bien renseignés avant leur arrivée, de sorte qu'ils pourront planifier leurs activités en conséquence et bien s'y préparer.

Parcs Canada élaborera une stratégie pour le secteur de Lake Louise en se fondant sur les objectifs énoncés ci-dessous, et il adaptera son approche au fur et à mesure qu'il approfondira ses connaissances ou que les conditions changeront. Cette stratégie reposera principalement sur un réseau de transport en commun durable étayé par au moins une aire de rassemblement centrale et un terrain de stationnement collecteur. Le réseau sera conçu pour maximiser l'utilisation de l'infrastructure locale, appuyer des expériences de grande qualité et permettre aux visiteurs d'accéder aux principales attractions et d'en sortir en toute sécurité.

Objectif 7.2.1 : Préserver et rétablir l'intégrité écologique et veiller à ce que la faune puisse occuper les corridors fauniques Whitehorn et Fairview et s'y déplacer en toute sécurité.

Cibles

- Le débit de circulation demeure faible sur Lake Louise Drive et Whitehorn Road pendant les périodes cruciales pour la faune afin de lui permettre de se déplacer.
- Les sentiers entre le village de Lake Louise et le lac Louise sont soumis à une évaluation, et, dans la mesure du possible, leur tracé est modifié de manière à accroître l'efficacité des corridors tout en continuant d'offrir des possibilités appropriées aux visiteurs.
- L'aire de pique-nique Fairview fait l'objet d'une évaluation qui porte également sur des emplacements de rechange permettant de concilier les objectifs d'expérience du visiteur et de protection de l'environnement pour le secteur.
- Des passages pour animaux sont installés aux endroits nécessaires afin de préserver la connectivité.
- Des travaux d'éclaircie conçus pour réduire les risques d'incendie et améliorer l'habitat faunique sont réalisés sur une parcelle de 375 ha de forêt dans les corridors Fairview et Whitehorn.
- Des mesures visant à réduire les risques d'affrontements humains-animaux sauvages sont mises en place, notamment le retrait des éléments susceptibles d'attirer la faune et l'amélioration de l'habitat faunique à l'écart des zones de forte affluence humaine.
- Des travaux de gestion de la végétation sont exécutés aux abords de la voie ferrée du Chemin de fer Canadien Pacifique dans le but de réduire les sources d'attraction de la faune, d'améliorer les lignes de vue et de dégager des issues permettant aux animaux de s'échapper.

Objectif 7.2.2 : Enrichir l'expérience du visiteur partout dans le secteur de Lake Louise par la mise en place d'un réseau intégré de transport en commun et la prestation d'installations et de services accessibles et inclusifs.

Cibles

- Parcs Canada élabore un plan stratégique pour la mise en place d'un réseau de transport en commun durable et entièrement opérationnel dans le secteur de Lake Louise, et il en fait une composante du réseau élargi de transport durable des personnes dans le parc.
- La possibilité de déplacer l'arrêt d'autobus du parcobus de Lake Louise à la station de ski Lake Louise est explorée.
- Les installations d'appui aux visiteurs dans le village de Lake Louise ainsi qu'aux lacs Louise et Moraine, notamment les toilettes, les aires de fréquentation diurne, les allées piétonnières et les belvédères, font l'objet d'améliorations qui permettent d'en accroître l'accessibilité pour des

visiteurs d'une large gamme d'identités sociales et de capacités ainsi que de répondre à la demande en période d'affluence maximale.

- Les communications préalables au voyage permettent aux visiteurs de bien planifier leurs expériences et de se faire des attentes réalistes concernant les destinations qu'ils souhaitent explorer dans le secteur de Lake Louise.

7.3 Secteur du réservoir Minnewanka

Le secteur du réservoir Minnewanka figure parmi les aires de fréquentation diurne les mieux connues du parc. Il englobe la boucle Minnewanka, le réservoir Johnson, le lac Two Jack et le réservoir Minnewanka jusqu'à sa rive ouest. Ce secteur abrite plusieurs aires de fréquentation diurne, dont les étangs Cascade et Upper Bankhead, les deux campings du Lac-Two Jack (le camping principal et le camping au bord du lac), des campings d'arrière-pays le long de la rive du réservoir Minnewanka ainsi que des sentiers de randonnée d'une journée. Il renferme aussi un certain nombre de ressources culturelles et industrielles, notamment Sheep Point, Lower Bankhead, Anthracite, le barrage de 1912 et les sites submergés de Minnewanka Landing.

Carte 5. Secteur du réservoir Minnewanka

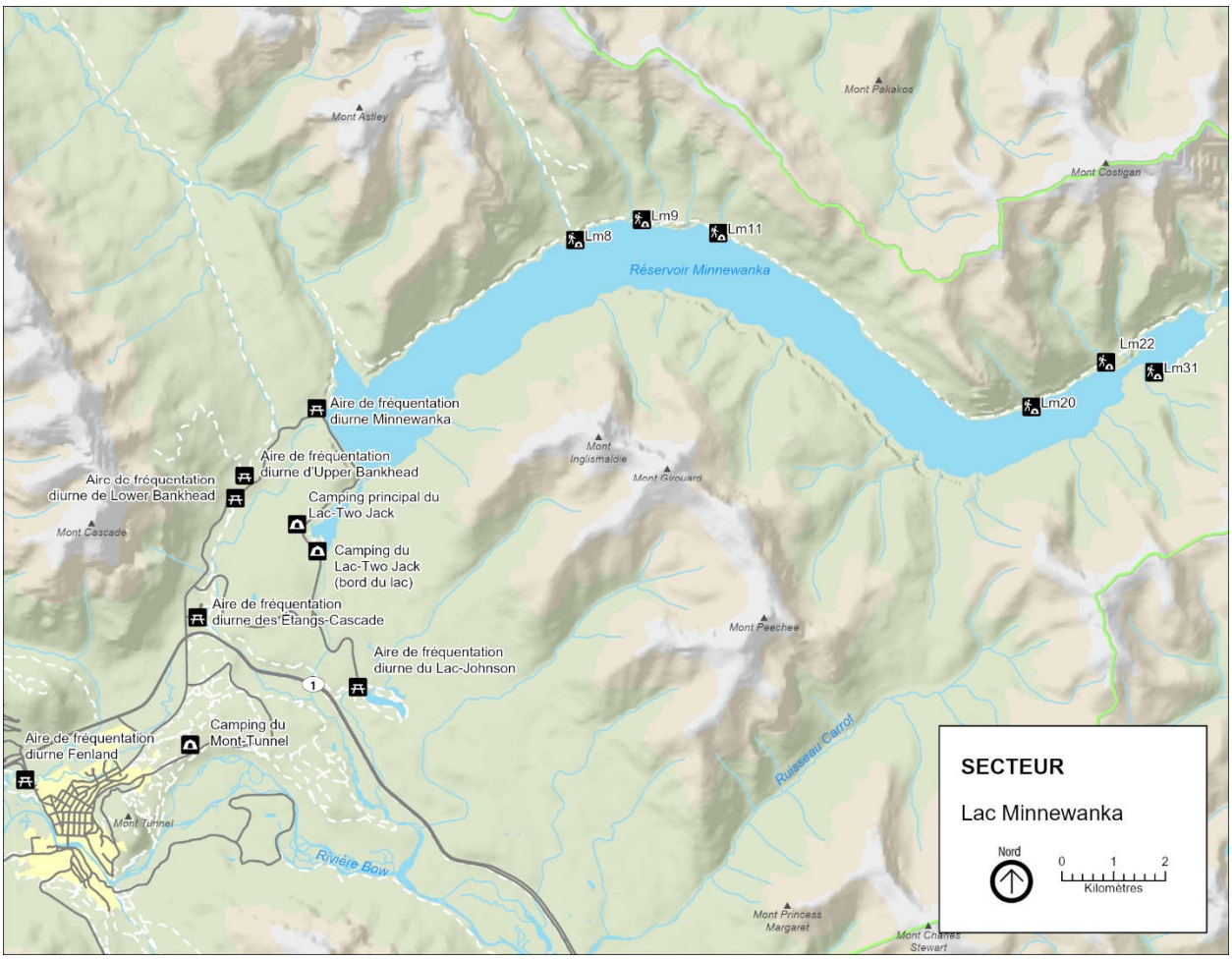

Grâce à ses routes, à ses paysages alpins, à ses caractéristiques culturelles et à sa vaste gamme de possibilités récréatives, le secteur du réservoir Minnewanka est l'une des destinations du parc national Banff qui proposent les expériences les plus accessibles et les plus recherchées aux confins de la nature sauvage. Résidents et visiteurs peuvent s'adonner à la randonnée, au vélo sur route et hors route, au

camping, à la baignade, aux pique-niques, à la plongée autonome, au ski de fond, à des excursions en embarcation à pagaie, à la navigation de plaisance motorisée et non motorisée, à la pêche, à l'observation de la faune, au patinage sur glace, à la raquette, au tourisme et à des excursions guidées commerciales. Les aires de fréquentation diurne et les abris de pique-nique des étangs Cascade, du réservoir Johnson, du lac Two Jack et du réservoir Minnewanka sont les plus fréquentés du parc. De même, les deux campings du Lac-Two Jack (le camping principal et le camping du bord du lac) affichent « complet » tout au long de la saison estivale. Le secteur donne également accès aux chaînons frontaux nord des Rocheuses, qui offrent à leur tour d'innombrables possibilités d'excursions de randonnée pédestre, de camping et d'équitation de plusieurs jours dans une nature sauvage incomparable.

Il est estimé qu'environ le quart des visiteurs du parc – environ un million de personnes par année – séjournent dans le secteur du réservoir Minnewanka. Malgré la présence de produits d'interprétation ici et là, Parcs Canada manque des occasions de transmettre des renseignements supplémentaires au sujet de la valeur et de l'importance du parc. Il en va de même pour la signalisation : si des progrès considérables ont été accomplis à cet égard, Parcs Canada gagnerait malgré tout à poursuivre ses efforts pour améliorer ses panneaux d'orientation, particulièrement autour du réservoir Minnewanka proprement dit.

Il existe peu de sentiers pour raccorder les installations d'appui aux visiteurs, même si elles sont nombreuses dans un secteur relativement petit. Par conséquent, malgré l'instauration d'un réseau de transport en commun ces dernières années, la plupart des usagers tendent à accéder à ce secteur et à s'y déplacer en véhicule particulier. Le débit de circulation a augmenté d'environ 50 % au cours des dix dernières années, et 75 % de cette hausse est enregistrée entre mai et la fin de septembre.

Au cours du dernier siècle, le secteur a subi l'influence d'une forte présence humaine, attribuable à l'exploitation houillère, à l'aménagement hydroélectrique, à l'extraction de gravier, à la construction routière et à la création d'installations récréatives.

Le secteur englobe une partie de l'écorégion montagnarde du parc, qui représente un habitat de prédilection pour la faune. C'est également là que se trouvent les corridors fauniques Norquay-Cascade et Two Jack, de même qu'un certain nombre d'autres caractéristiques revêtant une grande valeur écologique et plusieurs sites culturels importants, dont des mines abandonnées à Bankhead et à Anthracite et les ressources archéologiques submergées du réservoir Minnewanka. Sur le plan écologique, le risque d'introduction d'espèces aquatiques envahissantes dans un lac ou un cours d'eau du secteur par la voie des loisirs nautiques représente la principale source d'inquiétude.

Des niveaux élevés de congestion ont été enregistrés le long de la boucle Minnewanka et dans les principaux terrains de stationnement du réservoir Minnewanka, du réservoir Johnson et du lac Two Jack, tout comme des conflits entre automobilistes et cyclistes et entre randonneurs et adeptes du vélo de montagne. Pendant les mois d'hiver, la partie ouest de la boucle Minnewanka est fermée à la circulation pour permettre à la faune de se déplacer sans contrainte dans le corridor Norquay-Cascade. Les incidences de la multiplication et de l'évolution des loisirs d'hiver dans ce secteur, par exemple l'ajout du vélo de montagne d'hiver et du ski cerf-volant, sont encore mal comprises.

Parcs Canada s'est donné comme objectif de continuer à accueillir dans le secteur du réservoir Minnewanka des visiteurs et des résidents à la recherche d'un décor naturel saisissant pour la tenue d'activités récréatives authentiques et de grande qualité accessibles en véhicule ou par des moyens de transport autopropulsé. Le secteur représentera une attraction clé pour ceux et celles qui veulent profiter de loisirs nautiques, se renseigner sur l'histoire humaine et culturelle du parc et s'adonner à une gamme variée d'autres activités compatibles avec les contraintes et les buts écologiques d'un territoire situé à proximité de vastes étendues de nature sauvage. Relié à la ville de Banff et à ses services par un réseau d'autobus et de sentiers commode, le secteur du réservoir Minnewanka continuera de proposer des possibilités de loisirs. Il jouera un rôle d'aire de fréquentation diurne, de sorte qu'il sera interdit d'y aménager des installations d'hébergement. Le réaménagement des installations existantes sera permis moyennant le respect des paramètres décrits dans le présent plan ainsi que des politiques et des lois applicables.

Objectif 7.3.1 : En collaboration avec des intervenants et des groupes autochtones, gérer le secteur du réservoir Minnewanka conformément à un plan sectoriel qui se conforme au but présenté ci-dessus, qui reconnaît la nécessité de préserver l'intégrité écologique et d'assurer l'accès et la sortie sécuritaires des usagers du parc et qui tient compte de ce qui suit :

- l'éventuel raccordement des possibilités récréatives dans le cadre de la stratégie de transport durable des personnes, notamment la possibilité de créer un sentier polyvalent qui relierait les deux campings du Lac-Two Jack (le camping principal et le camping au bord du lac) au réservoir Johnson, aux étangs Cascade, à la collectivité de Banff et au réservoir Minnewanka;
- l'affluence et les attentes des visiteurs;
- les points de congestion et de conflit entre groupes d'usagers;
- l'expansion, le raccordement et l'amélioration des possibilités d'interprétation et de renseignements sur les caractéristiques du patrimoine écologique et culturel;
- le recours à des approches innovatrices et à des technologies vertes;
- la viabilité des activités en évolution;
- la nature, les paramètres temporels, la répartition et l'intensité des activités récréatives et de l'affluence;
- la gestion des personnes en cas d'urgence;
- les valeurs écologiques et les impacts de l'affluence;
- les éventuelles propositions d'aménagement ou de réaménagement;
- la gestion des activités nautiques et de l'accès dans le contexte du risque d'introduction d'espèces envahissantes.

Sous réserve des résultats de l'examen environnemental du plan sectoriel, la restructuration de certains services et de certaines installations peut être envisagée, dans la mesure où elle permet de régler des problèmes liés à l'environnement et à la sécurité publique tout en enrichissant l'expérience du visiteur.

Cibles

- Seul ou avec des partenaires, Parcs Canada rédige une description des profils de fréquentation, de la nature de l'activité humaine et des caractéristiques démographiques des visiteurs ainsi que de la capacité d'accueil de l'infrastructure du secteur.
- Le plan sectoriel dressé pour le secteur du réservoir Minnewanka et l'évaluation environnementale stratégique correspondante sont soumis à l'examen et à la rétroaction du public et des Autochtones.
- Parcs Canada travaille de concert avec la société Trans-Alta pour veiller à ce que les données scientifiques les plus récentes sur les cours d'eau et des mesures d'atténuation modernes soient appliquées aux opérations de l'entreprise pour atténuer les impacts du réservoir. Ces mesures sont soumises à un examen aux cinq ans.

8.0 Zonage et réserve intégrale désignée

8.1 Zonage

Le système de zonage de Parcs Canada est le fruit d'une approche intégrée pour la classification des terres et des eaux d'un parc national. Il précise à quels endroits certaines activités peuvent avoir lieu, selon la capacité portante de chaque secteur. Le système de zonage comporte cinq catégories :

- Zone I – Préservation spéciale
- Zone II – Milieu sauvage
- Zone III – Milieu naturel
- Zone IV – Loisirs de plein air
- Zone V – Services du parc

Les secteurs de zone I (Préservation spéciale) méritent une attention et une protection particulières parce qu'ils contiennent ou soutiennent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition ou parce qu'ils figurent parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. L'élément clé à retenir est la préservation. L'accès en véhicule à moteur y est interdit. Voici les secteurs de zone I du parc national Banff : le secteur Clearwater-Siffleur, les prés et le réseau de cavernes Castleguard, le secteur du marais Cave and Basin et le site archéologique Christensen. La zone I occupe environ 10 % de la superficie du parc. Le présent plan ne propose aucun changement touchant à la zone I.

Les secteurs de zone II (Milieu sauvage) représentent bien la région naturelle et sont conservés à l'état sauvage. L'objectif clé consiste à préserver les écosystèmes avec un minimum d'intervention humaine. Ces secteurs offrent aux visiteurs la possibilité de faire l'expérience des valeurs du patrimoine naturel et culturel du parc grâce à des loisirs de plein air qui dépendent d'écosystèmes intacts et qui nécessitent un minimum de services et d'installations rudimentaires. Pour cette raison, l'accès et la circulation en véhicule à moteur y sont interdits. La zone II occupe environ 87 % de la superficie du parc.

Le présent plan prévoit l'ajout de parcelles à la zone II à la suite des mesures suivantes :

- officialisation des limites spatiales des stations de ski Norquay, Sunshine Village et Lake Louise après la réduction de la superficie de leur domaine à bail et l'approbation de leurs lignes directrices particulières respectives (cette mesure est conforme à la politique de longue date de Parcs Canada sur la gestion des stations de ski, et chaque modification a fait l'objet d'une évaluation d'impact et d'un examen public);
- petits rajustements cartographiques permettant d'uniformiser les zones tampons de domaines à bail et de secteurs aménagés à l'extérieur du couloir de la Transcanadienne.

Ces nouvelles parcelles représentent un ajout de 594 ha à la zone II (Milieu sauvage). La zone IV est réduite d'une superficie équivalente.

Les secteurs de zone III (Milieu naturel) permettent aux visiteurs de découvrir le patrimoine naturel et culturel du parc par des activités de plein air nécessitant un minimum de services et d'installations rustiques. L'accès en véhicule à moteur est autorisé, mais contrôlé. Les routes d'accès et les parcelles associées aux établissements d'hébergement commerciaux de l'arrière-pays font partie de la zone III, qui occupe un peu moins de 1 % de la superficie du parc.

Le présent plan directeur intègre à la zone III la cuvette West et plusieurs petites parcelles nécessaires aux opérations de déclenchement préventif d'avalanches en périphérie de la station de ski Lake Louise.

La zone IV (Loisirs de plein air) abrite uniquement de petites parcelles pouvant accueillir une vaste gamme d'activités qui permettent aux visiteurs de comprendre les valeurs patrimoniales du parc, de les apprécier et d'en profiter pleinement. Y sont fournis des installations et des services essentiels qui nuisent le moins possible à l'intégrité écologique du parc. L'accès direct en véhicule à moteur en est la caractéristique déterminante. Les plans directeurs peuvent cependant contenir des dispositions visant à limiter l'accès et la circulation en véhicule particulier. Dans le parc national Banff, voici les secteurs qui font partie de la zone IV : le couloir de la Transcanadienne et de la voie ferrée, les aires de fréquentation diurne, les stations de ski et le réservoir Minnewanka.

Carte 6 : Zonage du parc national Banff

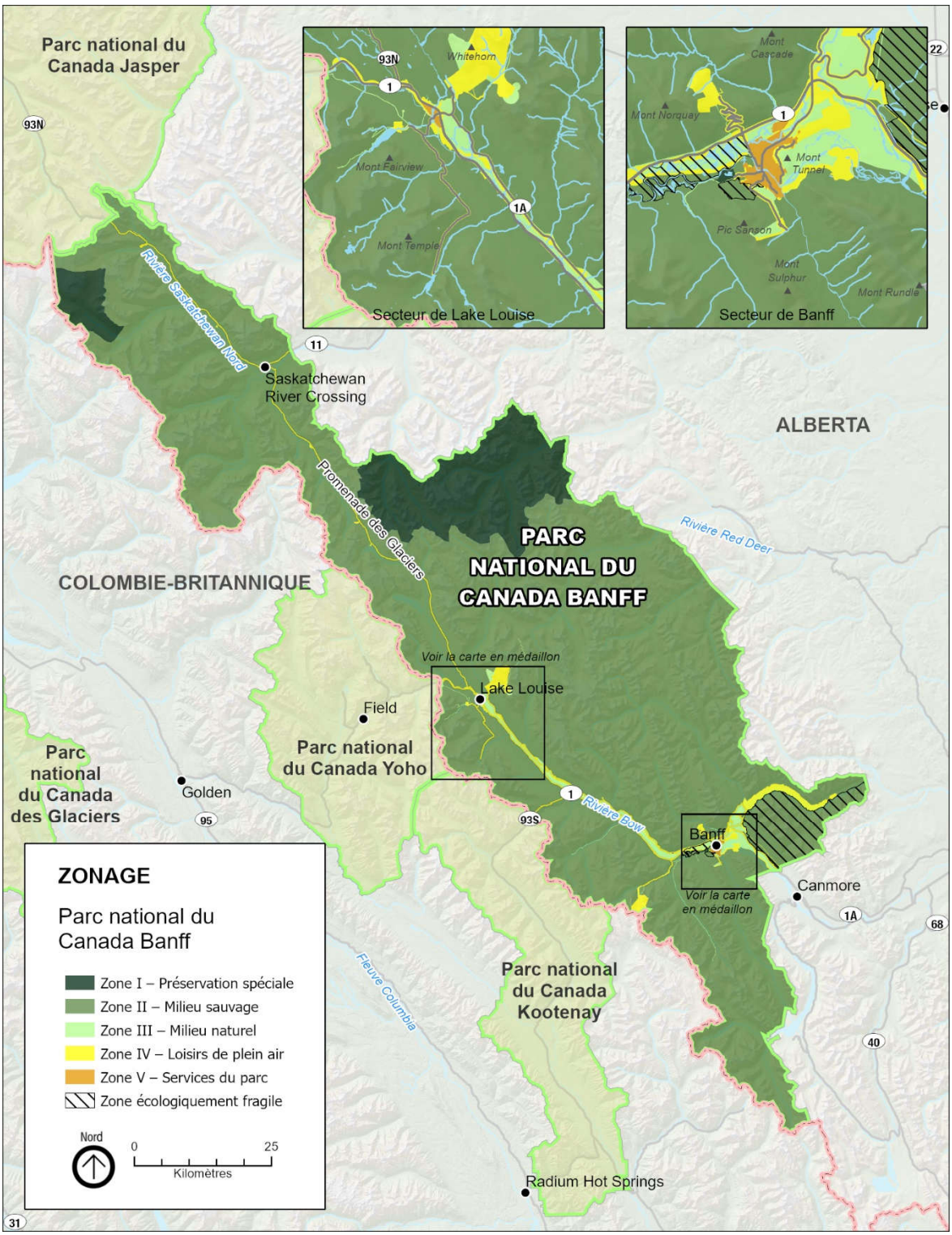

Carte 7. Zonage du secteur du réservoir Minnewanka

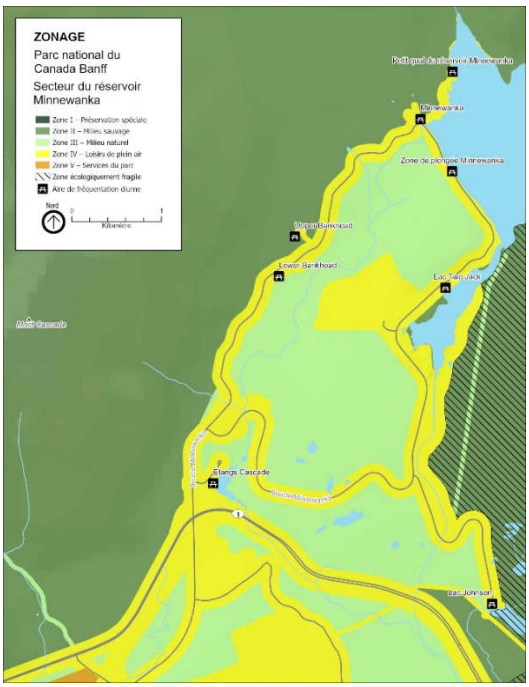

Par suite de l'approbation du plan à long terme de la station de ski Lake Louise et de son évaluation d'impact détaillée, la cuvette Hidden a été retranchée de la zone II et intégrée à la zone IV de façon à y permettre la tenue d'opérations commerciales liées au ski dans l'avenir. Une parcelle de plus grande superficie qui fait partie des cuvettes Purple et Wolverine passe de la zone IV à la zone II. En outre, le plan directeur réduit la superficie de la zone IV par suite d'une redéfinition des limites spatiales des stations de ski, de l'inclusion des parcelles retranchées à la zone II ainsi que de la correction de légères incohérences relatives aux zones tampons dans les plans antérieurs, tel qu'il a été mentionné plus tôt dans la présente section. La zone IV occupe environ 2 % de la superficie du parc.

Carte 8. Zonage du secteur de Lake Louise

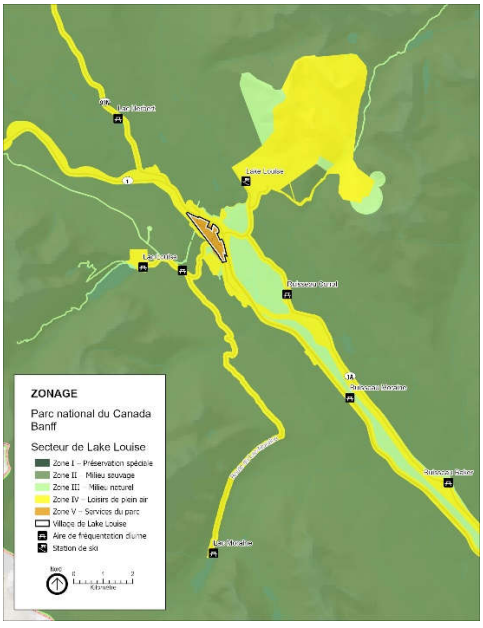

La zone V (Services du parc) réunit les parcelles affectées aux services aux visiteurs et aux installations de soutien. Dans le cas du parc national Banff, cette zone englobe la ville de Banff et le village de Lake Louise. Le présent plan ne prévoit aucun changement à la zone V, qui occupe environ 0,07 % de la superficie du parc.

Carte 9. Zonage du secteur de Banff

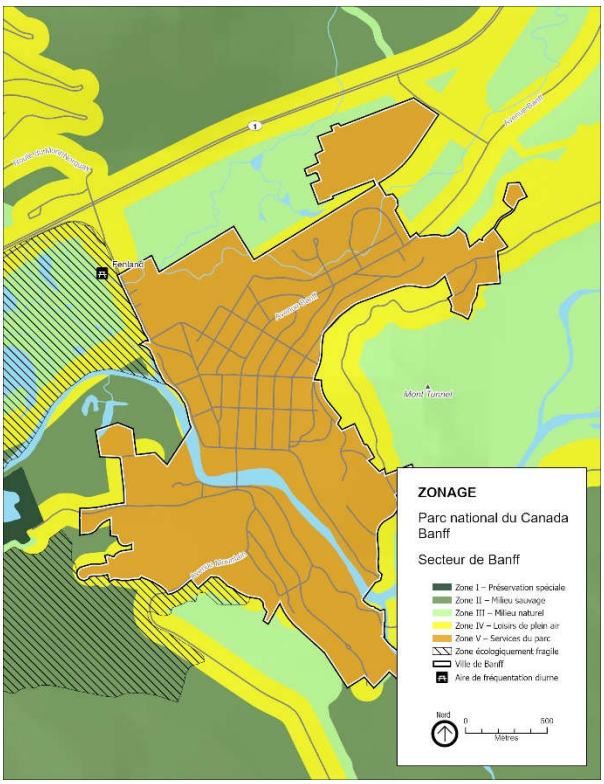

Sites écologiquement fragiles (SEF)

Cette désignation s'applique à des secteurs renfermant des caractéristiques importantes et sensibles qui nécessitent des mesures de protection spéciales.

SEF des milieux humides des lacs Vermilion
Les milieux humides des lacs Vermilion soutiennent une grande diversité d'espèces végétales, dont bon nombre sont rares et importantes. Ces communautés montagnardes procurent un habitat à tout un éventail d'espèces d'oiseaux et de mammifères. Les milieux humides des lacs Vermilion renferment de nombreuses caractéristiques particulières : des lacs, des étangs, des sources, des oiseaux rares, un lieu d'hivernage pour l'orignal, des lieux de mise bas pour le wapiti et des dépôts minéraux pour les ongulés. Les terrains alluviaux du côté nord et du côté est des lacs et les milieux humides adjacents recèlent de nombreuses ressources archéologiques importantes qui datent d'au moins 10 700 ans.

SEF des sources Middle
Les sources Middle supérieures et inférieures demeurent les seules sources thermales relativement intactes du mont Sulphur. Les eaux minérales chaudes créent un habitat unique en son genre pour des plantes et des invertébrés rares. Ce site écologiquement fragile est d'autant plus crucial qu'il est situé dans un important corridor faunique le long des pentes inférieures du mont Sulphur.

SEF du chaînon Fairholme et de la terrasse du ruisseau Carrot
Le chaînon Fairholme, qui s'étend du poste d'entrée Est au lac Johnson, représente la plus grande parcelle d'habitat faunique montagnard sûr et intact du parc. L'activité humaine dans ce secteur, en particulier pendant les mois d'été, peut amener des animaux sauvages à abandonner leur territoire et diminuer la sûreté de l'habitat. Le cyclisme hors route n'est pas autorisé dans ce secteur, et les sentiers ne sont pas entretenus. Pour limiter l'activité humaine, Parcs Canada a recours à des mesures de sensibilisation et à des restrictions d'accès volontaires.

8.2 Constitution de réserves intégrales

Suivant la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (article 14) et le *Règlement sur la constitution de réserves intégrales dans les parcs nationaux du Canada,* toute parcelle à l'état sauvage ou susceptible d'être ramenée à l'état sauvage peut être constituée en réserve intégrale. Les activités susceptibles d'en altérer le caractère sauvage y sont interdites. L'attribution du statut officiel de réserve intégrale à des parcelles d'un parc national vise à en préserver le caractère sauvage à perpétuité. Seules les activités qui risquent peu d'altérer le caractère sauvage de la réserve intégrale du parc national Banff peuvent être autorisées.

Dans le parc national Banff, les réserves intégrales correspondent essentiellement aux parcelles de zone I et de zone II, de sorte qu'un territoire équivalant à environ 97 % de la superficie du parc a été constitué en réserve intégrale. Le présent plan prévoit l'intégration de 594 ha de plus à cette réserve intégrale, à la suite de la confirmation des limites spatiales des trois stations de ski et de la conversion correspondante des parcelles retranchées de la zone IV à la zone II.

Carte 10. Réserve intégrale du parc national Banff

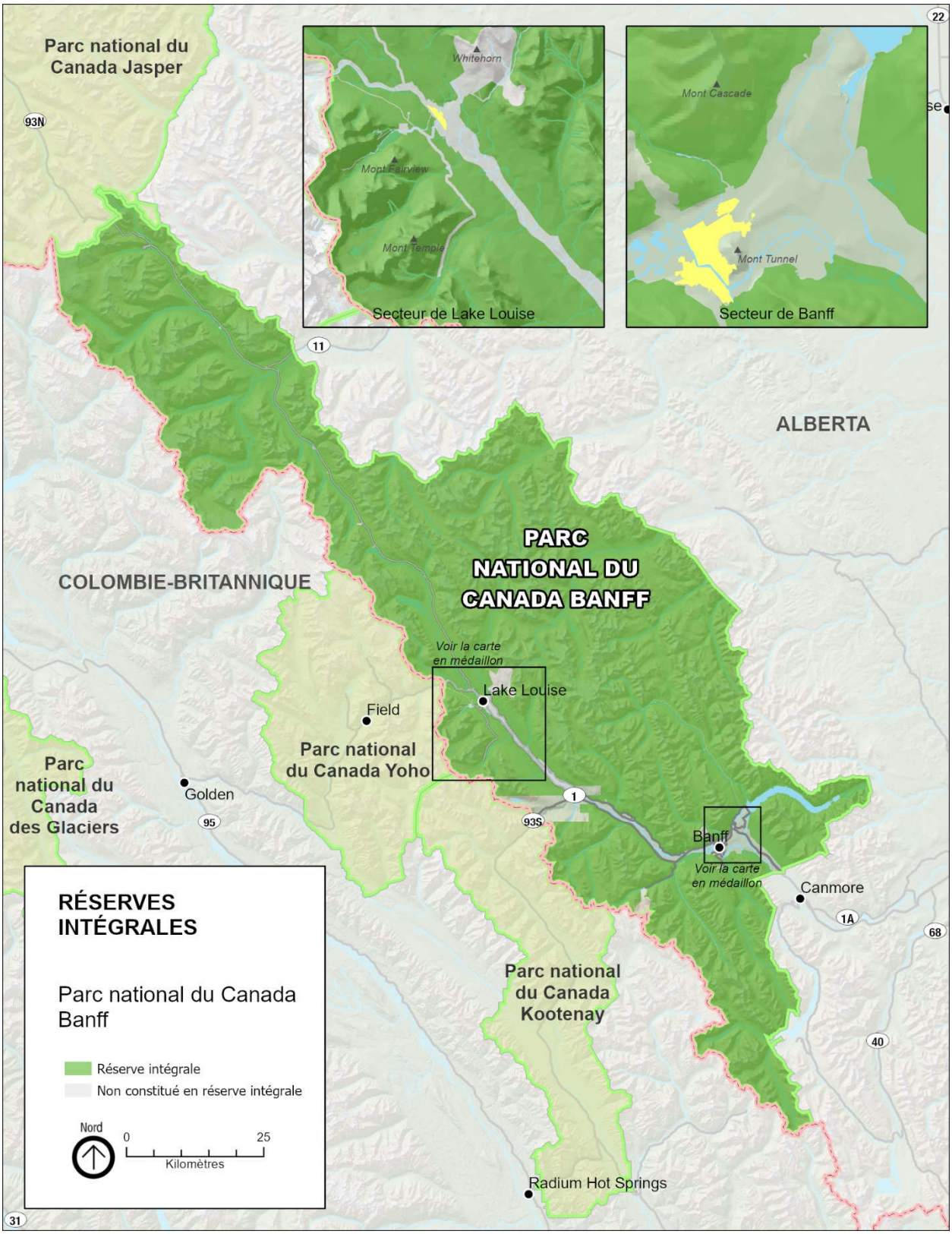

9.0 Résumé de l'évaluation environnementale stratégique

Parcs Canada doit évaluer et atténuer les impacts de ses mesures de gestion sur les écosystèmes et les ressources culturelles. La *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, rédigée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, exige la tenue d'une évaluation environnementale stratégique de tous les plans et politiques soumis à l'approbation du Cabinet fédéral ou d'un ministre lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir des effets positifs ou négatifs importants sur l'environnement.

Parcs Canada a réalisé une évaluation environnementale stratégique du présent plan directeur, et il a adapté l'orientation de gestion qui y est présentée en fonction des conclusions tirées. L'évaluation a tenu compte de l'ensemble des parcs des Rocheuses gérés par Parcs Canada dans le contexte des effets cumulatifs possibles sur le site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Tous les plans directeurs des parcs nationaux sont soumis à une évaluation environnementale stratégique qui permet à Parcs Canada de mieux en comprendre les effets cumulatifs possibles. Les connaissances ainsi acquises contribuent à la prise de décisions fondées sur des données probantes qui assureront la préservation ou le rétablissement de l'intégrité écologique au cours de la durée de validité des plans. L'évaluation environnementale stratégique du plan directeur élaboré pour le parc national Banff portait sur les impacts possibles du changement climatique, des activités locales et régionales, de la hausse attendue de l'affluence et des propositions décrites dans le plan directeur. Il a également été tenu compte des impacts possibles du plan directeur sur différents éléments de l'écosystème, à savoir les fonctions hydrologiques, les communautés aquatiques, la végétation forestière, l'habitat alpin, le pin à écorce blanche, les carnivores et la chèvre de montagne.

Le plan directeur aura de nombreux effets positifs sur l'environnement. Mentionnons à cet égard les initiatives de collaboration visant à préserver la sûreté et la connectivité de l'habitat à l'échelle régionale, de même que les stratégies destinées à réduire les incidences des visiteurs sur les écosystèmes du parc.

Les programmes de surveillance continue, de gestion active et de remise en état exécutés dans le parc contribueront à atténuer les effets cumulatifs possibles sur les communautés aquatiques, le pin à écorce blanche, les fonctions hydrologiques et d'autres éléments de l'écosystème. Par exemple, la présence dans le parc d'un important axe de transport a des répercussions sur les fonctions hydrologiques et accroît les risques d'établissement d'espèces aquatiques envahissantes. Cependant, les activités de remise en état qui seront entreprises en marge des travaux d'amélioration routière dans le but d'accroître la connectivité et les stratégies de communications visant à réduire les risques d'établissement d'espèces aquatiques envahissantes contribueront efficacement à remédier à ces problèmes tout en réduisant les effets cumulatifs futurs.

La végétation forestière, les carnivores et la chèvre de montagne sont particulièrement vulnérables aux effets cumulatifs. Les communautés forestières ont subi les contrecoups de nombreuses années de suppression du feu – des effets qui pourraient être exacerbés par le changement climatique. En gérant les incendies et en réalisant des brûlages dirigés, le parc national Banff rétablira le feu en tant que processus clé inhérent à l'intégrité écologique des forêts. En outre, la surveillance révèle que l'effectif des populations de gros mammifères se situe à des niveaux souhaités et que le grizzli jouit généralement d'un habitat sûr dans le parc national Banff. Les effets cumulatifs d'un important couloir de transport, de deux lotissements urbains, de trois stations de ski et d'une affluence accrue pourraient nuire aux carnivores au cours des dix prochaines années. Les stratégies clés 1 (Conservation du patrimoine naturel et culturel), 2 (Expériences authentiques adaptées au territoire), 5 (Gestion de l'aménagement), 6 (Connectivité régionale et paysages) et 9 (Collectivités du parc) du plan directeur sont assorties de plusieurs objectifs consistant à préserver et à accroître la sûreté et la connectivité de l'habitat. En voici quelques exemples : travailler en collaboration avec des partenaires afin de réduire la mortalité faunique, conserver ou réduire l'empreinte aménagée du parc, accroître la connectivité des principaux corridors fauniques en hiver et gérer l'affluence humaine dans certains secteurs prioritaires. Par ailleurs, il règne une certaine incertitude quant à la situation des populations de chèvres de montagne dans le parc national Banff, et il se peut que cette espèce subisse les effets de l'affluence aussi bien que du changement climatique. Les travaux de

surveillance continue des chèvres et des profils d'affluence humaine dans le parc, conjugués à l'établissement de partenariats régionaux pour l'exécution d'initiatives de conservation à l'échelle du paysage, approfondiront nos connaissances et renforceront la résilience de la chèvre face aux agresseurs du changement climatique.

Le parc national Banff fait partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes. Les valeurs patrimoniales universelles à l'origine de cette désignation ont fait l'objet d'une évaluation qui a permis d'établir que le plan directeur les protège adéquatement.

Les partenaires autochtones, les intervenants et le public seront consultés sur le plan directeur et le résumé du rapport d'évaluation environnementale stratégique. Les commentaires recueillis seront pris en considération et, s'il y a lieu, intégrés à la version définitive de ces deux documents.

L'évaluation environnementale stratégique a été réalisée conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* (2010) et a permis de déterminer de quelle manière le plan directeur contribuait à la Stratégie fédérale de développement durable. Les projets entrepris sur place à l'appui des objectifs du plan directeur seront soumis à une évaluation qui servira à établir s'il y a lieu de procéder à une évaluation d'impact en application de la *Loi sur l'évaluation d'impact* ou de toute loi qui pourrait la remplacer. Le plan directeur étaye plusieurs objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable, à savoir :

- Écologisation du gouvernement;
- Terres et forêts gérées de façon durable;
- Populations d'espèces sauvages en santé;
- Rapprocher les Canadiens de la nature;
- Collectivités sûres et en santé.

Il est prévu que le plan directeur du parc national Banff aura de nombreux bienfaits écologiques et que sa mise en œuvre n'aura aucun effet négatif important sur l'environnement.